

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

Salle des séances du Conseil communal, salle Omnisports, Blonay

Présidence : Mme Laura Ferilli, Présidente du Conseil communal

Scrutateurs : Mme Jeanne Quillet
M. Claude Bovey

Secrétaire : Mme Céline Morier

Huissières :

Arrivées tardives : Mme Lucienne Vodoz
Mme Diane Ciurlia

Sont présent·e·s : 52 Conseillères et Conseillers communaux (sur 63)

Excusé·e·s (8) : MM. Blanchod Charles, Borlat Fabrice, Bourgeois Marc, Cuche Erwan, Gréverath Pascal, Kohli Yvan, Meuwly Frédéric, Nanchen Bertrand,

Abstents (3) : MM. Nesa Jean-José, Nouls Jean-Claude, Settimi Jean-Pierre

ORDRE DU JOUR

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le Conseil communal est convoqué le **mardi 28 septembre 2021 à 20h30**, à la salle omnisports de Blonay.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal **No 43** de la séance du **29 juin 2021**
2. Communications du Bureau
3. Assermentation de deux conseillères communales (VO et SOC)
4. Communications de la Municipalité
 - 4.1. Eclairage public - Présentation par le bureau Betelec (M. Thouvenin)

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

5. Discussions sur les communications municipales :
 - **05/21** Réponse de la Municipalité aux postulats de M. Vincent Berhings (VO) « Lutte contre le bruit de la circulation à Blonay, pour une étude des effets d'une limitation générale de la vitesse à 30 km/h » et de M. Sylvain Guillaume-Gentil (Gdl) « Vers des nuits apaisées à Blonay ? »
 - **06/21** Réponse à l'interpellation déposée par Mme Michèle Perrelet (VO) le 25 mai 2021 « Attribution des logements de la « Résidence du centre » Questions en suspens et décisions attendues »
 - **07/21** Décomptes finaux des préavis municipaux n° 03/11 et 12/13 relatifs aux forages horizontaux de captage d'eau de boisson dans la Haute-Veveysse de Fégire
 - **08/21** Harmonisation des applications de gestion communale
6. **Préavis municipal n° 18/21**, relatif à une demande de crédit de CHF 216'000.00 pour la transformation des locaux de la maison de commune de Blonay, du bâtiment administratif de St-Légier-La Chiésaz et d'autres bâtiments dans le cadre de la fusion de nos deux communes
 - 6.1. Rapport de la commission d'étude
 - 6.2. Rapport de la commission des finances
7. **Préavis municipal n° 19/21**, relatif aux plans fixant la limite des constructions le long des chemins de Sainte-Croix et des routes cantonales de Vevey (RC 734) et de Brent (RC 735)
 - 7.1. Rapport de la commission d'étude
8. Interpellations, motions, postulats et pétitions
 - 8.1 Pétition de M. Vincent Dellsperger et des Riverains du chemin des Sîtes : « *Vélos / VTT de descente entre Les Pléiades et Blonay* »
 - 8.2 Postulat de M. Pierre Barbey : « *REBSL : pour une augmentation des places d'accueil avec une maîtrise des coûts salariaux* »
 - 8.3 Postulat du GDI de Mme Roulet : « *Du matériel de sport en libre-service et gratuitement* »
 - 8.4 Motion de M. Béguelin (PLR) : « *Réponse de la municipalité de Blonay à la pétition de M. Vincent Dellsperger « Vélos / VTT de descente entre les Pléiades et Blonay* ».
 - 8.5 Interpellation de M. Robin Shah : « *Sécurité informatique au sein de l'administration communale, notre commune est-elle prête à affronter le piratage ?* »
9. Propositions individuelles, observations et vœux

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

Mme la Présidente

Bonsoir et bienvenue à toutes et tous.

J'ai le plaisir d'ouvrir cette 44^{ème} séance de la législature et je vous remercie toutes et tous d'être présents dans ces conditions. J'imagine pour chacune et chacun une grande fatigue due à la campagne pour les élections, malheureusement cette séance n'a pas pu être déplacée.

Je vous précise que :

- La convocation comportant l'ordre du jour a été envoyée par courriel ou par poste dans le délai règlementaire de 10 jours.
- Un exemplaire de la convocation a été adressé à Monsieur le Préfet, qui n'a pas émis d'objection.
- La cloche de la chapelle St-Antoine a sonné une demi-heure avant l'ouverture de la présente séance.

Je vous rappelle que nos débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Appel

Mme la Présidente procède à l'appel.

Avec 50 conseillères et conseillers présent-e-s sur 62, l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint et qu'en conséquence notre assemblée peut légitimement délibérer.

Dès lors, je déclare notre séance ouverte, en implorant, comme cela est écrit dans l'art. 60 de notre règlement, la bénédiction divine sur les travaux du Conseil.

Procès-verbal

Le procès-verbal de notre séance sera tenu par notre secrétaire, Madame Céline Morier, que je remercie par avance.

Récusation

Je vous rappelle, selon l'article 59 de notre règlement, le devoir de récusation qui vous incombe.

Ordre du jour

J'ai reçu :

un postulat du Gdl de Mme Roulet, intitulé : « Du matériel de sport en libre-service et gratuitement ».

une motion de M. Béguelin, intitulée : « Réponse de la municipalité de Blonay à la pétition de M. Vincent Dellsperger « Vélos / VTT de descente entre les Pléiades et Blonay ».

et une interpellation de M. Robin Shah et consorts : « Sécurité informatique au sein de l'administration communale, notre commune est-elle prête à affronter le piratage ? »

Ainsi, je vous propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

- 8.3 Postulat du GDI de Mme Roulet « Du matériel de sport en libre-service et gratuitement »
- 8.4 Motion de M. Béguelin (PLR) « Réponse de la municipalité de Blonay à la pétition de M. Vincent Dellsperger « Vélos / VTT de descente entre les Pléiades et Blonay ».
- 8.5 Interpellation de M. Shah et consort « Sécurité informatique au sein de l'administration communale, notre commune est-elle prête à affronter le piratage ? »

Y a-t-il des objections sur cette proposition ?

M. Romain Belotti

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite juste faire une petite remarque, je vois que toute la Municipalité in corpore ne porte pas de masque. Est-ce que nous pouvons aussi en tant que conseillers enlever nos masques ? Car nous avons les mêmes distances que les Municipaux.

Mme la Présidente

Non, tout le monde doit porter un masque, sauf lors des prises de parole. Les membres de la Municipalité doivent porter leur masque. Nous avons reçu plusieurs directives du Canton, merci de les respecter.

Mme la Présidente demande si l'une ou l'un des conseillers a une objection à faire concernant ces propositions ou souhaite une modification de l'ordre du jour.

VOTE adoption de l'ordre du jour :

Majorité de OUI

0 NON

1 Abstention

L'ordre du jour est accepté, nous pouvons débiter nos délibérations.

1. Approbation du procès-verbal No 43 de la séance du 29 juin 2021

Mme la Présidente ouvre la discussion sur la rédaction du procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal n° 43 de la séance du 29 juin 2021, sont priés de le manifester en levant la main.

Le procès-verbal n° 43 de la séance du 29 juin 2021 est **accepté** par 45 OUI

0 NON

4 abstentions

Je remercie notre secrétaire Madame Céline Morier.

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

2. Communications du bureau

Mme la Présidente

Je vais céder ma place à Mme la Vice-présidente, Cécile Vouilloz.

Communication du bureau électoral au sujet des élections du dimanche 26 septembre 2021.

Mme Cécile Vouilloz, 1^{ère} Vice-présidente

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Pour commencer, je tiens à remercier toutes les personnes qui sont venues travailler ce dimanche au dépouillement.

Suite au dépouillement du dimanche 26 septembre 2021, M. Jean-Marc Guex a constaté une erreur lundi matin en consultant les tableaux récapitulatifs des résultats de la Municipalité de Blonay et St-Légier. Il en a informé immédiatement Mesdames Céline Morier, Secrétaire et Cécile Vouilloz, Présidente du Bureau électoral.

M. Guex, Mme Céline Morier, Mme Lucienne Vodoz, Huissière, et Mme Cécile Vouilloz ont descellé les cartons pour vérifier les documents et l'erreur a été identifiée très rapidement.

Il ne s'agissait pas d'une erreur au niveau du comptage des bulletins de vote, mais dans le report et dans l'addition des chiffres du comptage. Les tableaux récapitulatifs des listes compactes des Verts et des Socialistes, fournis par le Bureau municipal de St-Légier, comportaient uniquement les 2 candidats de chaque parti, alors qu'ils auraient dû contenir le nom des 4 candidats des deux listes apparentées. Le report du cumul des voix des candidats alliés sur les listes compactes a donc été oublié dans le décompte final.

M. Le Préfet en a été informé, et tous les candidats ont été avisé de cette erreur et un nouveau Procès-verbal a été affiché au pilier public lundi soir.

Nous regrettons cette erreur et nous en excusons.

Le bureau électoral de Blonay.

Mme la Présidente reprend sa place.

Correspondance :

- Daté du 28 juin, nous avons un courriel de démission du Conseil communal de notre collègue Monsieur Windsor Mills avec effet immédiat. Je vous l'avais annoncé lors de la dernière séance, mais je n'avais pas pu vous lire sa lettre car je ne la retrouvais pas. Par respect pour M. Mills et par égalité de traitement je vais vous lire son courriel. *Lecture de la lettre* annexe 1
- Daté du 23 août, un courriel de démission du Conseil communal de notre collègue Madame Rita Crevoisier Mills avec effet immédiat. *Lecture de la lettre* annexe 2
- Datée du 27 août 2021, la démission de notre collègue Monsieur Jean-Pierre Steiner. *Lecture de la lettre* annexe 3

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

- Datée du 21 septembre, un courriel d'un citoyen, Monsieur Erich Bärtschi, au sujet d'un dépôt de plainte adressé à la cour de droit administratif et public du tribunal cantonal vaudois contre la Municipalité de Blonay pour déni de justice.
Lecture de la lettre ^{annexe 4}

Représentations du Conseil communal :

J'ai représenté le Conseil communal de Blonay le 25 août à la réception des jeunes citoyens et citoyennes nées en 2003, à St-Légier – La Chiésaz. ^{annexe 5}

Puis le 11 septembre à l'église Notre-Dame de Vevey pour l'installation de Monsieur l'abbé Jean Glasson, nouveau curé et curé-modérateur de l'Unité pastorale. ^{annexe 6}

Dépouillements du dimanche 26 septembre 2021

Je remercie spécialement Mmes Cécile Vouilloz et Céline Morier pour la préparation et la tenue de ces opérations, ainsi que toutes les personnes qui se sont impliquées, comme le personnel communal également volontaire. Je propose de mettre à l'annexe la liste des personnes qui ont répondu présentes pour cette journée, car je ne vais pas les mentionner une à une ce soir, mais toute la reconnaissance du bureau leur est adressée. Il a été difficile de trouver une équipe en devant se passer de la grande majorité des membres du Bureau qui sont candidat-es à la Municipalité.

Comme l'a indiqué Mme Vouilloz, il y a eu des difficultés, mais compte tenu du délai de recours qui est en cours en ce moment, nous n'en parlerons pas ce soir.

Le second tour aura lieu le dimanche 17 octobre.

Annexe 7 liste personnes convoquées

Séances du conseil :

Attention, la prochaine séance du Conseil aura lieu le mardi 2 novembre, vacances scolaires obligent.

Y a-t-il une question ou une remarque sur ces communications du bureau.

3. Assermentation de deux conseillères communales (VO et SOC)

3.1. Présentation des candidates élues par le Bureau du Conseil

Mme la Présidente

Madame Fabienne Mottet, belgo-valaisanne, depuis 27 ans à Blonay, mère de trois enfants très engagés et qui l'ont poussée à s'engager pour la commune. Elle est l'initiatrice de l'association « Racines Collectives ». Après une licence en Lettres, traductrice puis enseignante de langues et doyennes des écoles à La Tour-de-Peilz durant 10 ans. Actuellement responsable pédagogique à la direction du canton, pour l'allemand et l'anglais et pour les échanges linguistiques à l'école obligatoire

Sa principale préoccupation aujourd'hui est l'urgence climatique.

Madame Marisa Gullo-Ott est née et a grandi à Blonay. Elle est infirmière et sage-femme indépendante et associée dans une jeune entreprise à Vevey. Elle est maman de deux enfants en bas âge. Elle veut s'investir pour la commune et rejoindre le

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

Conseil communal. Ceci qui est un bon moyen, selon elle, d'être au cœur des affaires communales.

3.2. Assermentation

Mme la Présidente

Je vais procéder à l'assermentation de deux nouvelles conseillères communales en remplacement de M. Windsor Mills, chez Les Verts et Ouverts et de Mme Fabienne Mottet et en remplacement de Mme Rita Crevoisier Mills, au Parti socialiste, Mme Marisa Gullo-Ott.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de vous lever.

« Mesdames,

Je vais vous lire le serment, à la fin de celui-ci, vous voudrez bien lever la main droite et dire « je le promets » :

« Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Madame Gullo-Ott : « Je le promets »

Madame Mottet : « Je le promets »

Je vous félicite, vous remercie et vous invite à prendre votre fonction aux côtés de vos collègues.

Applaudissements de l'assemblée.

4. Communications de la Municipalité

Monsieur Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Cybersécurité

De nos jours, toutes les entreprises et institutions sont d'une manière ou d'une autre exposées aux cyber risques : que ce soit via la messagerie électronique, les sites Internet, les réseaux sociaux ou le cloud. Le danger n'a jamais été aussi avéré qu'en cette période de pandémie qui a vu exploser le télétravail. Il suffit d'une faille dans le système pour que les cybercriminels puissent s'introduire et mettre en péril une organisation.

La Municipalité de Blonay est consciente de cette problématique et en fait l'une de ses actions prioritaires. Outre les équipements de sécurité constamment mis à jour, elle a entrepris, en fin d'année 2019, une formation de sensibilisation de l'ensemble

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

des utilisateurs sur les risques et les dégâts que pourraient représenter une intrusion dans nos systèmes d'information.

De plus, un audit a été réalisé cette année avec le fournisseur de nos équipements de sécurité. Il conclut au fait que les protections activées sur le firewall actuel nous permettent de fournir un niveau de sécurité efficace contre les menaces.

Enfin, dans le cadre de la fusion, nos deux communes vont demander le label Cyber-Safe en partenariat avec l'Association Suisse pour le label de cybersécurité. Pour obtenir la labellisation, nos systèmes informatiques, nos collaborateurs et notre gouvernance seront testés afin d'identifier les failles et vulnérabilités pour dresser un état des lieux de notre cybersécurité. L'Association établira une feuille de route pour la conduite opérationnelle. Sur la base de l'état des lieux, une liste d'action prioritaires pour améliorer notre cybersécurité sera dressée. Puis Cyber-safe.ch nous auditera et vérifiera que les mesures correctives ont été appliquées et contrôlera la conformité aux exigences du Label.

Cette démarche sera effectuée dès que les opérations d'intégration de nos réseaux seront terminées.

Cité de l'énergie-Recertification

Lors de sa séance de septembre 2021, la Commission du label a recertifié 12 Cités de l'énergie de Suisse allemande et 3 en Suisse romande, dont la Commune de Blonay qui a progressé de 11 points depuis sa première certification en 2017. Notre grand défi sera d'intégrer au processus le territoire de Saint-Légier - La Chiésaz durant la prochaine législature.

Nous sommes particulièrement fiers de ce résultat, lequel est particulièrement significatif dans les domaines suivants :

Développement, planification urbaine et régionale (+ 19.6 %)

Approvisionnement et dépollution (+ 25%)

Mobilité (+ 13,9 %)

La Municipalité profite de remercier les différents services communaux qui ont œuvré à la réalisation de ces objectifs ambitieux.

Notre site Internet contiendra prochainement les différentes informations découlant de cet audit.

Fusion-Premiers déménagements

D'importants travaux devant être effectués au rez supérieur du bâtiment administratif de St-Légier - La Chiésaz, le Service de la population ainsi que le Secrétariat municipal st-légerins seront transférés à Blonay. S'il était prévu, dans un premier temps, de déplacer ces services de manière provisoire à la Salle du Léman à St-Légier, il est en effet plus rationnel que ces entités gagnent dès le début du mois d'octobre leurs locaux définitifs au rez-de-chaussée et au 3e étage de la Maison de commune de Blonay.

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

La fusion n'étant pas encore effective, ces deux équipes st-légérines continueront d'assurer leurs prestations en faveur de leur population et de leur employeur actuel.

L'intégration de nos réseaux informatiques et téléphoniques est en préparation afin d'être opérationnel le jour J. Quant à la population, elle sera informée par le biais du prochain numéro du COMM'une info et par un tout ménage ciblé pour les habitants de St-Légier – La Chiésaz.

Dès le début du mois d'octobre, sous réserve de l'acceptation du préavis par les CC, les travaux lourds pourront démarrer au rez supérieur du bâtiment administratif de St-Légier. Ils devraient durer de 9 à 10 semaines. Les autres services administratifs (Finances, Urbanisme et travaux, Fondation intercommunale pour l'accueil des enfants) trouveront leurs locaux définitifs dans le cadre des phases 2 et 3 entre les mois de novembre et décembre.

Fusion - Services d'extérieurs

Certains services seront appelés à déployer leurs activités selon la nouvelle organisation avant le 1er janvier 2022. C'est notamment le cas des Espaces publics qui, pour être prêt à effectuer le déneigement l'hiver prochain, devront être opérationnels dès le 1er novembre prochain. Les bureaux du Service Espaces publics et du Secteur voirie se situeront dans les locaux actuels de la voirie de St-Légier, Route du Tirage 17. Le réaménagement intérieur des locaux sera effectué à l'interne. Quant au secteur des espaces verts, il sera localisé à Blonay, dans la « Grange du Grand-Pré ». Là également, de légers réaménagements seront effectués.

Le dépôt principal de St-Légier-La Chiésaz (La Praz) fera office de point de départ du Service des forêts. Le réaménagement sera effectué à l'interne, notamment avec l'agrandissement des vestiaires et le déplacement de certaines machines.

Nous rappelons que notre objectif vise à ce que tous les déménagements aient été effectués d'ici au 17 décembre 2021 afin de permettre aux collaboratrices et collaborateurs de passer des fêtes de fin d'année sans soucis liés à la logistique de la fusion de nos deux communes.

Nous ne manquerons pas de vous informer de l'évolution de la planification au fur et à mesure que les décisions seront prises.

Monsieur Jean-Luc Chabloz, Vice-syndic

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préavis 10/21 - Bornes Wifi

Lors de la séance du 30 juin 2020, votre conseil acceptait le préavis municipal n° 10/20 relatif à une demande de crédit de CHF 364'500.00 pour la réalisation de travaux de sécurisation des installations sportives, mise à jour d'équipements techniques, réparations et entretiens des divers bâtiments communaux et généralisation de l'équipement Wifi pour les besoins des écoles.

Après de nombreuses tergiversations avec les Services de l'Etat, nous pouvons maintenant vous informer que la grande majorité des bornes wifi ont été posées dans les classes et sont opérationnelles.

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

Monsieur Bernard Degex, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Zones 30 - Etude sur l'extension de la zone 30 km/h du chemin du Lacuez/Fossaulion - Mise en zone 30 km/h du chemin du Péage

La Municipalité, soucieuse de poursuivre son travail de mise en place de mobilité douce sur son territoire, informe le Conseil communal sur les démarches actuellement en cours.

Suite à une rencontre avec un collectif de riverains du chemin du Lacuez, la Municipalité a décidé d'étendre la zone 30km/h de ce dernier sur sa partie supérieure et au chemin de Fossaulion. Par la même occasion, la circulation des camions sera interdite, excepté pour les « livraisons ou services publics ».

Le chemin du Péage, dans le quartier des Chevalleyres, fait également l'objet d'une étude similaire.

Les relevés de comptage effectués sur ces chemins démontrent que les valeurs de la V85* sont déjà respectées (Lacuez/Fossaulion V85 de 35km/h – Péage V85 de 30km/h et 35km/h).

Nous profitons de l'occasion pour adapter la signalisation afin de permettre aux vélos et vélos électriques de transiter par ces chemins.

Les projets seront très prochainement transmis à la Commission consultative de circulation (CCC) et feront ensuite l'objet d'une publication dans la FAO.

*Petit rappel : pour légaliser une zone 30km/h, la vitesse de base mesurée dans la zone doit répondre à la norme V85 : qui signifie que 85% des véhicules doivent circuler en dessous de 38km/h. Cette mesure est effectuée par un organe reconnu, à savoir la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) ou l'Association Sécurité Riviera (ASR)

M. Christophe Schneider, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Réfection des seuils existants au lieu-dit « Au Grand Chevalet » et « Béviaux » Baye de Clarens

Le Canton a mis à l'enquête publique la réfection des seuils de la Baye de Clarens. L'un des buts de cette réfection est d'assurer la stabilité du viaduc ferroviaire de la voie ferrée Blonay - Chamby.

La création d'une piste de chantier depuis le Creux de sable vers la déchetterie est nécessaire pour la réalisation de ces travaux.

La Municipalité a fait opposition dans le but d'éviter le plus possible les nuisances de transports au chemin de Baye et d'avoir les garanties nécessaires au sujet de la biodiversité dans le secteur où sera construite la piste de chantier.

Finalement, nous avons retiré l'opposition après avoir reçu les garanties suivantes de la part de la Direction générale de l'environnement (DGE) :

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

- La DGE EAU s'engage à limiter les horaires du trafic des camions se rendant ou quittant la place de chantier en empruntant le chemin de Baye aux horaires : 8h-11h et 14h-16h afin de limiter les nuisances.
- La DGE EAU rappelle que l'ordre de grandeur est de 75 camions pour l'apport et l'évacuation de matériaux pour une durée de chantier prévisionnelle de 14 semaines.
- Concernant les impacts potentiels de l'aménagement de la piste de chantier et la réalisation des travaux sur la flore, la faune aquatique et les milieux naturels présents, l'autorisation de construire inclura la totalité des conditions rédigées par les différents services consultés, entre autres la DGE BIODIV et la DGE FORET.
- La DGE EAU mandatera un bureau spécialiste en environnement pour le suivi SER du chantier afin de s'assurer du respect des mesures de la notice d'accompagnement environnemental et des conditions des services de l'Etat.
- A titre d'exemple, le chantier doit éviter le milieu sensible des tufières et préserver la végétation typique des murs maçonnés (*Phyllitis scolopendrium*).
- Les foyers de buddléias et renouées du Japon dans l'emprise du chantier seront éliminées conformément aux fiches des recommandations de lutte et un contrôle de la reprise des néophytes sur le secteur du projet sera effectué sur trois ans.

Les travaux de réfection de ces seuils auront lieu en novembre.

Monsieur Jean-Marc Zimmerli, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Transports publics - contributions communal pour les lignes de trafic régional

Conformément aux articles 14 à 16 de la loi sur la mobilité et les transports publics, la Direction générale de la mobilité (DGMR) a communiqué aux commune la répartition provisoire du montant de la participation financière à charge des communes en faveur des lignes de trafic régional pour l'exercice 2022,

Si les indemnités en faveur de l'infrastructure sont en baisse, les principaux développements d'offre planifiés pour l'année 2022, une hausse significative des besoins financiers relatifs au renouvellement et à l'entretien du matériel roulant et les charges financières représentent quant à elles une hausse significative de la facture.

D'autre part, les transports publics pâtissent encore d'une baisse notoire de recettes, faisant suite aux conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la fréquentation. Les prévisions à ce jour tablent encore sur une diminution du niveau de recettes, de près de 10% par rapport au niveau effectif de l'année 2019 ; un recouvrement complet n'est pas prévu avant l'année 2024.

Pour le bassin 6 (Riviera – Pays d'Enhaut), l'évolution de la participation des communes est à la hausse de 2.8 %.

Pour la future commune de Blonay – Saint-Légier, la projection budgétaire 2022 s'élèvera à CHF 1'679'814.65 alors que les montants portés au budget 2021 pour les deux communes étaient au total de CHF 1'295'688,60

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

Mme la Présidente

Y a-t-il des questions ou des remarques par rapport à ces communications municipales ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

4.1. Éclairage public - Présentation par le bureau Betelec (M. Thouvenin)

M. Christophe Schneiter, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, Monsieur Thouvenin du bureau Betelec va vous présenter le rapport d'étude sur le concept d'éclairage public. C'est un carnet de route pour le futur afin de faire des économies et limiter la pollution lumineuse. Elle complète aussi la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Annalena Hellmüller « Pour un éclairage public qui ne nuit pas à la nuit ». Je vous remercie de votre attention et je laisse la parole à M. Thouvenin.

Présentation PowerPoint annexe 8

Questions/réponses

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Annalena Hellmüller

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, J'étais à l'origine du postulat concernant les éclairages publics, et je suis contente de voir que cela ait abouti à une étude concrète et complète. Il y a plusieurs projets possibles, est-ce qu'une vraie discussion concernant une décision politique a eu lieu au sein de la Municipalité pour donner suite à ce grand travail qui a été fait ? Y a-t-il eu des discussions avec notre commune voisine et future moitié ? Merci de vos réponses à mes questions.

M. Christophe Schneiter, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Il est clair qu'il faudra adapter ce rapport sur St-Légier, aujourd'hui nous ne sommes pas au même niveau de conclusions. Il faudrait un rapport similaire, nous en avons parlé à la Municipalité de St-Légier, ils sont ouverts et il faudra vraiment avoir une vision commune pour faire des économies dans le futur. Aujourd'hui, il y a un point où nous sommes encore ennuyés c'est que nous devons poser des armoires avec des compteurs, parce que nous ne connaissons pas notre consommation exacte d'électricité. Nous sommes reliés majoritairement à la canalisation principale d'électricité et nous payons la consommation au luminaire et nous sommes vraiment désavantagés aujourd'hui.

M. Sylvain Guillaume-Gentil,

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Je vous remercie également pour cette étude intéressante. J'ai essayé de faire un calcul, mais je ne suis pas sûr d'avoir vu les bons chiffres, la consommation par habitants, j'ai vu 250 milles kWh, cela voudrait dire que cela fait environ 40 kWh par habitant, est-ce que c'est juste ?

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

Je voulais aussi savoir si vous avez des ordres de grandeurs par rapport aux autres communes, est-ce que nous sommes relativement bas ou hauts, car il ne s'agit pas du tout d'un domaine que je connais ?

M. Guillaume Thouvenin,

Mesdames et Messieurs,

Vous avez bien vu, il s'agit bien de 250 milles kWh sur la commune, globalement vous êtes dans la moyenne plutôt bonne. Nous avons fait un certain nombre d'études et dans certaines communes, ils sont encore en train de remplacer des luminaires qui sont interdits depuis 2014, donc dans ce cas-là, ils sont moins bon que vous.

A ce niveau-là nous pouvons constater que vous avez déjà 250 luminaires qui sont en LED, ce qui est bien sur Blonay.

Dans les cartes que nous montrons, il y a du rouge foncé et du rouge et nous pouvons voire qu'à Blonay il n'y a que du rose, ce qui veut dire que vous êtes plutôt bons.

Sur le site topten, il est possible de trouver des comparaisons avec d'autres communes et vous êtes plutôt dans la bonne moyenne, même s'il y a encore du potentiel.

Nous verrons aussi sur St-Légier ce qu'il en est, étant donné qu'ils ont aussi du LED, ce sera intéressant de comparer.

Mme Cécile Vouilloz, 1^{ère} Vice-présidente remplace Mme la Présidente

Mme Laura Ferilli

Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie pour cette présentation, mais en fait je la déplore, parce que le contenu est certainement fort intéressant, mais le support ne nous sert absolument à rien et je pense qu'il aurait été tout à fait possible de créer un power point avec quelques slides pour nous résumer et montrer ce qui nous a été présenté. Je suis plutôt déçue par la présentation visuelle, mais pas orale.

J'aurais voulu savoir combien coûte une étude préliminaire comme celle-là ? Et est-ce que le fait que la route qui se trouve entre St-Légier et la route de la Chenalettaz ait été complètement éteinte durant la nuit et le matin la semaine passée, faisait partie de cette étude ?

M. Christophe Schneiter, Municipal

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je n'ai pas le prix en tête, je ne sais pas si M. Thouvenin s'en rappelle ?

M. Guillaume Thouvenin,

Le tarif était autour des 10 ou 15 milles francs environ.

M. Christophe Schneiter, Municipal

Concernant Chenalettaz, il avait été décidé d'éteindre de 23 heures jusqu'au 1^{er} train du matin.

Mais si cela était éteint tout le long, il y a dû y avoir un problème d'électricité général et cela n'était pas voulu.

Mme Ferilli reprend la Présidence.

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

Mme Carole Roulet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je suis particulièrement sensible à ce sujet, car je trouve que le village est trop éclairé. Des barrières lumineuses ont été posées et sont allumées toute la nuit, ce qui, à mon avis, ne sert à rien étant donné que personne ne passe.

Par contre je ne comprends pas le timing de cette étude, car nous sommes la commune de Blonay pour encore 3 mois et pour St-Légier d'après ce que j'entends, il ne semble pas qu'ils souhaitent s'occuper de cela maintenant.

Je ne comprends pas pourquoi nous faisons cette démarche maintenant ? Et pourquoi, alors que pour beaucoup d'autres projets, nous pouvons attendre 2022 et pourquoi nous ne faisons pas une étude sur Blonay-St-Légier ?

Nous avons dépensé 10-15 milles francs, mais qu'allons-nous faire de cette étude ? Je ne pense pas que quoi que ce soit commencera en 2021 et si les conseillers de la nouvelle législature ne sont pas intéressés ?

Je ne comprends pas ce timing, alors que beaucoup d'autres projets ont été repoussés à l'année prochaine, à moins que vous ne me rassuriez en me disant que nous pouvons commencer cette année, immédiatement dans les 3 prochains mois, pour faire des diminutions et changer les LEDS.

M. Christophe Schneiter, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Cette étude a été demandée par la Municipalité en premier lieu pour que nous puissions avoir tous les éléments pour pouvoir répondre au postulat de Mme Hellmüller.

Après coup, nous nous sommes aperçus que nous devons travailler sur l'avenir et faire des économies.

Aujourd'hui nous serons obligés de les faire avec St-Légier, puisqu'il a été décidé de partir dans une vision et de ne rien entreprendre avant la fusion, nous aurons pu commencer avant, mais nous avons décidé d'attendre St-Légier.

Cette étude est valable, il ne sera pas nécessaire de la refaire l'année prochaine ou dans 2 ans pour Blonay. Il faudra juste que St-Légier fasse également cette étude et que nous puissions sur le tout faire des économies valables.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Thouvenin et remercié et quitte la salle.

Applaudissements de la salle.

5. Discussions sur les communications municipales :

- **05/21 Réponse de la Municipalité aux postulats de M. Vincent Berhings (VO) « Lutte contre le bruit de la circulation à Blonay, pour une étude des effets d'une limitation générale de la vitesse à 30 km/h » et de M. Sylvain Guillaume-Gentil (Gdl) « Vers des nuits apaisées à Blonay ? »**

M. Sylvain Guillaume-Gentil

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie pour toutes ces réponses, aux deux interpellations, ces dernières ne me surprennent pas. Concernant le 30km/h permanent, je savais pertinemment

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

que le canton applique aujourd'hui un modèle qui est connu et reconnu, le 50-30 du BPA. C'est un modèle que je trouve rigide, même s'il s'agit d'un jugement de valeur. Ce que nous savons aujourd'hui c'est que la tendance est clairement dans la mise en œuvre de mesures d'apaisement un peu plus ambitieuses dans les villes et les villages. Je crois qu'il y a pas mal d'exemples qui sortent maintenant dans des grandes villes comme Grenoble ou Paris, mais aussi des plus petites comme Winterthur ou d'autres endroits.

Clairement le 30km/h fait partie de l'arsenal qui peut être mis en place.

J'invite vraiment les autorités, dans les années à venir, à ne pas seulement être à l'écoute, mais à être proactives dans ce type de mesure, parce qu'il est évident que dans le futur nous devons aller dans cette direction. (Il serait intéressant de pouvoir rapidement de les saisir si des opportunités se présentent).

A la lecture des réponses de la Municipalité, je suis quand même un peu déçu forcément, par les conclusions, mais vous n'y pouvez pas grand-chose aujourd'hui. Cela vient peut-être aussi de l'esprit dans lequel s'est rédigé, j'ai l'impression que quand nous parlons de modération, nous sentons vite le préjugé qu'il s'agira d'aménagements avec des encoubles pour l'écoulement trafic.

Si nous regardons directement les normes, un certain nombre de critères sont demandées, mais je pense que nous avons, maintenant, aussi des moyens de faire cela de manière un peu plus douce et de concilier l'amélioration de la sécurité et la convivialité par des mesures douces, qui ne sont pas à ressentir comme une encouble pour l'écoulement du trafic.

Globalement, je prends acte, je ne peux pas faire grand-chose d'autre à ce stade-là, mais je pense que nous devons forcément en reparler et que pour les futures autorités c'est vraiment un enjeu extrêmement important.

Je souligne juste un point, il y a une inexactitude dans les réponses, car il est écrit « *qu'en ce qui concerne la route des Pléiades, une zone 30 est incompatible avec la réalisation de trottoir* » c'est faux, car c'est dans une zone de rencontre que nous ne pouvons pas faire de trottoir, mais dans une zone 30, nous pourrions avoir des trottoirs, car il y en a, à plein d'endroits.

M. Jean Marc Nicolet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je prends brièvement la parole puisque j'ai des discussions suivies avec le postulant pour le 30km/h jour et nuit, il s'agit de M. Beringhs qui salue notre assemblée, de la Tour-de-Peilz, où je le rencontre régulièrement.

M. Beringhs a pris connaissance de la réponse de la Municipalité à son postulat, il est déçu qu'il y ait des blocages. Nous avons regardé cela ensemble, cela bloque, comme résumé par M. Guillaume-Gentil, au niveau des services de l'état qui n'ont pas encore pris le virage pour pouvoir intégrer ces mesures de limitations de vitesses ; sauf pour la ville de Lausanne qui a obtenu cette réduction de vitesse pour la nuit.

Pour le reste, je trouve que M. Guillaume-Gentil a fait une bonne synthèse.

Avec M. Beringhs nous avons l'impression qu'il y a deux blocages, d'une part des services de la DGMR cantonale et d'autre part nous n'avons pas senti une réelle volonté de notre Municipalité d'oser faire le pas. En insistant et en étant davantage le relais de la préoccupation d'une partie de la population, celle qui habite à la route du village, particulièrement les immeubles qui se trouvent entre l'hôtel de Bahyse et le carrefour de Cojonnex où je connais des personnes qui ne sont pas bien à cause

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

des nuisances sonores jour et nuit. Nous avons l'impression de ne pas avoir vraiment été écoutés, mais sans doute qu'à la faveur de la nouvelle commune et des nouvelles autorités, nous remettrons la compresse l'année prochaine et nous passerons cette fois par un autre système, une motion ou quelque chose de plus contraignant, si faire ce peut.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- **06/21 Réponse à l'interpellation déposée par Mme Michèle Perrelet (VO) le 25 mai 2021 « Attribution des logements de la « Résidence du centre » Questions en suspens et décisions attendues »**

Mme Michèle Perrelet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'ai pris connaissance de votre réponse à mon interpellation et je vous remercie pour les détails qui sont importants. Par contre, j'avais bien écrit dans mon courrier, qu'il y avait 41 appartements, dont 18 protégés. Vous indiquez que je n'ai pas inscrit cela, mais c'est bien noté sur mon document.

J'ai pris connaissance des critères à points et même si je ne suis pas tout à fait d'accord avec ces derniers, j'en prend un pour exemple, il y a 20 points pour un membre du comité d'une société locale, mais si vous êtes âgé et que vous avez une mobilité réduite, vous n'avez pas vraiment de chance, puisque vous n'avez pas la possibilité d'être membre du comité d'une société. Normalement les appartements protégés sont quand même prévus pour ce genre de personnes.

Nous sommes trois mois plus tard et les personnes qui m'avaient contactée pour ces appartements protégés n'ont toujours pas reçu de réponse.

Ils n'ont même pas été contactés par la gérance.

Je souhaite aborder un autre point, vous avez parlé de la planification d'appartements protégés dans le cadre du PA du Château et ma question est : en quelle année cela sera-t-il fait ?

Je suis également restée sur ma faim avec la réponse concernant l'immeuble Amadeus.

Amadeus avait 8 appartements protégés et vous ne m'avez donné aucune réponse. Allons-nous recevoir ces appartements comme vous l'aviez promis en 2011 ? Ou ces appartements ont-ils été vendus ?

Je souhaite rappeler un point : plusieurs personnes recherchent des appartements protégés et ce sont rarement des personnes qui sont nanties financièrement et il s'agit souvent de cas d'urgence. Je trouve que nous devrions être plus rapides pour les aider.

M. Bernard Degex, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, désolé si nous avons mal lu votre question et s'il y avait bien la précision de 18 et 23 appartements.

Concernant le 15 septembre nous avons eu une séance avec la gérance et à ce moment-là, il y avait 17 sur 18 appartements protégés qui avaient quasiment trouvé preneurs. Cela veut dire qu'il y avait déjà des contacts qui avaient été pris à ce moment-là, je vous crois Mme la conseillère, mais d'un autre côté, les contacts que nous avons eus étaient, notamment, avec la responsable de la fondation des Balcons

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

du Lac. Elle s'occupe de tout l'aspect de l'attribution de la partie logements protégés puisque qu'avec les Balcons du Lac, il y a l'ensemble des services qui vont avec des appartements protégés et comme je l'ai dit, 17 sur 18 appartements avaient quasiment déjà trouvé preneurs. La semaine dernière, les propositions de baux, devaient avoir été envoyées à ces personnes.

Je tiens à préciser qu'il y avait quelques attentes, parce que les premières visites ont lieu demain dans la maison à la fois pour les appartements protégés et pour les logements dit standards.

A notre connaissance, aujourd'hui, il y a 11 personnes intéressées par les logements dit standards et pour répondre à la question concernant les critères d'évaluation, il est clair que ces derniers sont en premier lieu pour les appartements standards. Pour les appartements protégés, avec la localisation des gens, nous voulons privilégier, celles et ceux qui viennent de Blonay, de St-Légier ou de la région, quelques personnes viennent d'ailleurs dans ces 17, une de Montreux et une de Vevey de mémoire.

Bien sûr ces critères sont là avant tout pour déterminer qui sera choisi, s'il y a trop de candidatures pour les logements. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle, pour le moment dans les appartements standards, il y a 11 intéressés (à la suite de visites qui auront lieu le 29 et à d'autres dates que je n'ai pas en mémoire, mais il y aura trois visites).

Concernant les logements Amadeus, nous en avons parlé plusieurs fois dans cet hémicycle, comme vous le savez les logements protégés doivent permettre des services qui leurs sont liés, comme les repas à domicile, les soins, les visites infirmières, etc..., avec 9 logements à Amadeus, il n'y avait pas la taille nécessaire pour trouver un service qui pourrait effectuer ces tâches.

Le propriétaire d'Amadeus a loué ces appartements de manière standard, mais l'idée est que le nouveau propriétaire et l'exploitant des nouveaux logements, au fur et à mesure que ces derniers se libéreront, les reconvertissent en appartements protégés.

C'est l'idée qui est en place, mais pour de bonnes raisons, il n'y a pas de volonté de la part du propriétaire pour mettre dehors les personnes qui louent ces appartements.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- 07/21 Décomptes finaux des préavis municipaux n° 03/11 et 12/13 relatifs aux forages horizontaux de captage d'eau de boisson dans la Haute-Veveyse de Fégire

M. Jean-Marc Nicolet 2^{ème} vice-président prend la Présidence pour remplacer Mme Ferilli.

Mme Laura Ferilli

Monsieur le 2^{ème} vice-président, Mesdames et Messieurs

J'ai été pour le moins surprise par cette communication municipale, un dossier qui dure depuis presque 20 ans est liquidé en 2 pages.

Ce dossier a ses sources aux siècles passés et dans ce résumé, nous croyons que nous pouvons balayer le sujet en clôturant les préavis 03/11 et 12/13.

Je suis atterrée de voir que dans le rappel des faits, nous ne parlions absolument pas du rapport de la COGEST de St-Légier qui date de 2014 et qui tirait des sonnettes

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

d'alarme en demandant des comptes pour lesquels je n'ai absolument jamais trouvé de réponses, ni à Blonay, ni à St-Légier puisqu'il s'agit d'un dossier qui concerne les deux communes.

Je ne comprends pas, par exemple, pourquoi le bureau CSD à Lausanne, qui était à l'origine du projet de ce forage, de cette catastrophe financière je dirais, n'a jamais été inquiété par aucune des deux Municipalités ?

Les Municipalités se sont acharnées sur l'entreprise COFORT, je précise que je n'ai aucun lien, intérêt ou conflit d'intérêt avec cette entreprise, je ne les connais pas, ni CSD.

Mais je ne comprends pas l'acharnement sur cette entreprise, alors que d'après le rapport d'un éminent spécialiste de l'EPFL, ce dossier, ce projet de forage était très mauvais depuis la base. A aucun moment les Municipalités ne se sont retournées contre CSD, CSD a commis d'autres erreurs, entre autres en oubliant de changer le fort juridique et en le laissant en France, ce qui a posé de gros problèmes, il me semble que c'est également contre CSD qu'il fallait se retourner.

Quand je lis dans la deuxième page, « ... *clôture de cette affaire* » et que la première ligne commence par « *nous avons l'avantage...* », je ne pense pas que ce soit un avantage que la commune de Blonay reçoive un montant de 196 milles francs, après 20 ans d'un dossier catastrophique, alors que si nous faisons les totaux de ce qui a été dépensé nous arrivons plus ou moins à 2 millions.

Je ne jette pas la pierre sur le fait d'avoir tenté quelque chose, c'est très bien et il fallait le faire, ce que je trouve regrettable, c'est que nous ne tirions pas les choses au clair, que nous ne disions pas les choses clairement et que nous nous réjouissons de retirer de cette affaire 196 milles francs.

Pour ce qui est de la dernière phrase, concernant la plateforme de forage qui devra faire l'objet d'une déconstruction, je voudrais savoir par qui cela sera fait ? Et qui va payer les travaux ?

M. Christophe Schneider, Municipal

Monsieur le 2^{ème} Vice-Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a eu cette procédure qui a duré de nombreuses années, malheureusement avec les avocats, cela a duré des deux côtés. Il y a eu une pesée d'intérêts très forte qui a été discutée avec notre avocat pour savoir s'il fallait partir sur une procédure avec le bureau d'ingénieur, mais au vu des éléments, il nous a été déconseillé de le faire. Vous parlez de 2 millions de frais, vous avez confondu les crédits accordés, car les montants dépensés sont de 519'000 CHF pour la commune et nous avons reçu un montant de 196'000 CHF, avec un total de 323'000 CHF qui a coûté à la commune. Nous devons être conscients, qu'avec une entreprise française et les marchés publics ouverts, il n'a pas été facile de négocier pour avoir ce montant. Il n'y a pas beaucoup de communes qui peuvent avoir un résultat et surtout de l'argent qui revient sur le compte, même si, comme vous l'avez mentionné, il en résulte des coûts finaux pour la commune.

Je ne sais pas si j'ai répondu totalement ou partiellement à vos questions.

Mme Laura Ferilli

Monsieur le 2^{ème} Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Je n'ai absolument rien confondu du tout, je ne parle pas des 2 millions qui sont écrits là, j'ai remonté l'historique du dossier et c'est en regardant les montants des préavis qui remontent loin dans le temps et où vous n'étiez même pas concerné M. Schneider,

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

mais où d'autres personnes qui font toujours partie de la Municipalité sont concernées. Cela remonte à bien plus loin et c'est en faisant le total de ces montants, que j'arrive à 2 millions entre Blonay et St-Légier, c'est de cela que je parlais.

M. Christophe Schneiter, Municipal

Monsieur le 2^{ème} Vice-président, Mesdames et Messieurs,
Il faut être conscient, je n'ai plus le détail de toutes ces études, mais certaines études nous servent encore aujourd'hui pour savoir où nous pourrions prendre de l'eau. Il y a eu des études générales, sur ce secteur, qui ont coûté un certain montant et que nous aurions dû faire de toute façon, c'est bien pour cela que nous ne les avons pas mises sur ce préavis.

Mme Carole Roulet,

Monsieur le 2^{ème} Vice-président, Mesdames et Messieurs,
Il n'y a pas eu la réponse à la question qui va démonter et combien cela va nous coûter ?

M. Christophe Schneiter, Municipal

Monsieur le 2^{ème} Vice-président, Mesdames et Messieurs,
Aujourd'hui, vous avez voté un nouveau préavis pour la recherche en eau dans le secteur. Nous devons voir si cette plateforme serait d'une quelconque utilité ou pas, aujourd'hui nous ne le savons pas encore parce que l'étude est en cours. Si malheureusement nous ne pouvons pas utiliser le site pour les futurs captages d'eau, il faudra le démonter à la charge des communes.

M. Nicolet clos la discussion et rend la présidence à Mme Ferilli.

- 08/21 Harmonisation des applications de gestion communale

Mme la Présidente ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6. Préavis municipal n° 18/21, relatif à une demande de crédit de CHF 216'000.00 pour la transformation des locaux de la maison de commune de Blonay, du bâtiment administratif de St-Légier-La Chiésaz et d'autres bâtiments dans le cadre de la fusion de nos deux communes

Mme la Présidente

Y a-t-il des demandes de récusation ?

3 récusés :

M. Roland KARLEN
M. Frédéric KARLEN
M. Pierre BARBEY

Y a-t-il une demande de non entrée en matière ?

Je vous propose que le débat soit conduit dans l'ordre suivant :

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

1. Préavis municipal n° 18/21
2. Rapport de la commission d'étude
3. Rapport de la commission des finances

Y a-t-il des objections concernant cette façon de procéder ?
J'ouvre la discussion selon l'ordre établi :

1. Préavis municipal n° 18/21

M. Patrick Favre

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

En tant que 1^{er} membre dans le cadre de cette commission, j'ai plusieurs points à soulever concernant ce préavis. Premièrement j'aimerais préciser que la séance de présentation, en présence des Municipaux de Blonay et de St-Légier, était tout sauf professionnelle. Premièrement, les commissaires n'ont pas reçu en avance les plans des bâtiments dont nous allions discuter. Deuxièmement lors de la présentation, les plans étaient bien là, mais scotchés sur la table, devant les municipaux et chefs de service. Chaque commissaire devant se lever et faire des photos avec son smartphone afin de pouvoir suivre les explications par la suite.

Je vous laisse imaginer Mesdames et Messieurs, le sens pratique de la chose, un plan d'étage de bâtiment en format A4 à lire sur un smartphone.

Ces mêmes plans, heureusement pour les conseillères et conseillers ce soir, sont maintenant annexés à notre rapport, à la demande des commissaires de ce préavis. Troisièmement, comme l'a annoncé M. le Syndic en début de séance, je m'étonne de voir les petits travaux et déménagements qui ont déjà commencé, alors que le Conseil communal n'en a pas débattu et n'a pas encore accepté ce préavis.

J'aimerais savoir ce qu'il se passerait en cas de refus de ce préavis ?

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Il est vrai qu'il s'agit d'un oubli fâcheux, nous nous sommes excusés en séance. Il me semble que le lendemain matin, les plans étaient déjà dans les boîtes mail de tous les membres de la commission. Cela provient du rythme que nous avons pour la mise en place de cette fusion d'ici la fin de l'année, le délai est très court, pour rappel, il a été rabaissé de plus de 6 mois, avec le report de la votation. Ce qui fait que le timing est extrêmement serré et c'est le genre de petits problèmes qui sont parfois inévitables. Nous vous prions de nous en excuser.

La raison pour laquelle la séance du Conseil de ce soir n'a pas pu être reportée, c'est que si nous l'avions reportée, pour des raisons de facilité, il n'aurait simplement pas été possible de tenir le délai des déménagements pour fin décembre (16 ou 17 décembre).

Concernant votre question, évidemment, il s'agit de quelques menus travaux, qui nous coûtent quelques milliers de francs, qui sont des travaux urgents que nous pouvons faire passer sous notre prérogative. Il ne s'agit pas de dépenses de 50'000 CHF, il s'agit de petits travaux nous permettant, comme je vous l'ai expliqué, de pouvoir déménager deux premiers services et de pouvoir faire les travaux lourds, une fois que le Conseil aura validé cet engagement financier. Si vous ne voulez pas valider ce préavis, nous devons nous poser d'autres questions quant à l'ouverture de cette nouvelle commune.

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

M. Matthieu Sesseli

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'ai lu dans le préavis en page 3, que le REBSL, aurait tout un étage de la maison de commune.

J'ai deux questions, la première qui a décidé de cet emplacement-là, plutôt que dans un autre bâtiment communal ?

La deuxième question c'est, est-ce que le REBSL paie un loyer pour cet endroit ?

M. Bernard Degex, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Bien sûr le REBSL paie un loyer et il y a une promiscuité des services et des machines qui est intéressante, entre les services communaux et ceux du REBSL.

La concentration sur un étage permet aussi au directeur, qui est actuellement placé à un autre étage de rejoindre sur un même niveau, dans des bureaux contiguës, l'ensemble des autres collaboratrices et collaborateurs. Il y a également la coordinatrice des accueillantes en milieu familial qui a elle aussi pour l'instant un bureau au 3^{ème} étage et qui pourra se trouver au même étage que le reste des collaboratrices et collaborateurs du REBSL.

C'est pour des raisons d'optimisation, de fonctionnement de l'administration du REBSL que cela a été fait de cette manière-là.

M. Matthieu Sesseli

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je ne sais pas si c'est le moment de poser cette question, mais comme j'ai lu le postulat qui a été déposé, est-ce que, si le REBSL coûte trop cher à la collectivité, est-ce que c'est une bonne idée de le mettre dans ces locaux qui coûtent un saladier ?

Je ne sais pas si c'est le bon moment pour poser cette question ou si je dois la poser après ? Si je me trompe je vous laisse me rappeler à l'ordre et je me rassieds.

M. Bernard Degex, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je ne sais pas s'il est opportun ou pas de laisser le REBSL dans ces locaux-là. Comme je viens de l'expliquer à l'instant, il y a un certain nombre de mutualisation de services, notamment de l'informatique et il est fort utile de pouvoir en bénéficier de la part de la commune.

Certes les locaux sont refacturés au prix coûtant au REBSL, ce qui veut dire au prix qu'ils nous sont facturés, de mémoire, il me semble que c'est autour des 314.- le m². Il y a une entente pour tous les autres locaux qui sont loués au REBSL et qui appartiennent aux communes, ou c'est un montant de 240.- le m². Cette différence fait partie des conventions qui ont été signées à l'époque entre les communes et la fondation intercommunale pour l'accueil des enfants, dans laquelle il était dit que si des locaux sont loués à l'extérieur et sous loués au REBSL, ils seront loués au même prix que nous payons pour la location.

Cela explique peut-être pourquoi il y a une différence, mais je ne sais pas si nous pouvons parler de saladier, je vous laisse juge de ce point. Je pense qu'il est de toute façon intéressant, dans la dynamique, que le REBSL puisse continuer à être dans la maison de commune. Après, en fonction du postulat et des décisions futures, nous

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

pourrions, pourquoi pas, avoir un étage de libre que nous pourrions louer à une autre entreprise.

2. Rapport de la commission d'étude

M. Patrick Favre

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Il y a une petite erreur dans les conclusions du rapport 18.21 en page 4, il faut lire « ainsi après délibération, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, la commission d'étude de Blonay, vous propose à la majorité par 5 oui, 1 excusé et « 1 absent », ce n'est pas 1 abstention.

3. Rapport de la commission des finances

Mme la Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

VOTE des CONCLUSIONS :

Mme la Présidente

Je relis les conclusions du préavis municipal n° 18/21, relatif à une demande de crédit de CHF 216'000.00 pour la transformation des locaux de la maison de commune de Blonay, du bâtiment administratif de St-Légier-La Chiésaz et d'autres bâtiments dans le cadre de la fusion de nos deux communes

Le Conseil communal de Blonay décide :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de transformation des locaux de la maison de commune de Blonay et du bâtiment administratif de St-Légier-La Chiésaz et d'autres bâtiments dans le cadre de la fusion de nos deux communes ;
2. de lui octroyer un crédit de 216'000.00 destiné à couvrir l'investissement ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
4. d'amortir cet investissement sur une durée maximale de 10 ans

Celles et ceux qui acceptent les conclusions de ce préavis sont prié-e-s de le manifester en levant la main :

Les conclusions du préavis municipal n°18/21, sont **acceptées** par : Majorité de OUI
1 NON
5 abstentions
3 récusations

7. Préavis municipal n° 19/21, relatif aux plans fixant la limite des constructions le long des chemins de Sainte-Croix et des routes cantonales de Vevey (RC 734) et de Brent (RC 735)

Mme la Présidente

Y a-t-il des demandes de récusation ?

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

Y a-t-il une demande de non entrée en matière ?

2 récusés :

Roland KARLEN

Frédéric KARLEN

Je vous propose que le débat soit conduit dans l'ordre suivant :

1. Préavis municipal n° 19/21
2. Rapport de la commission d'étude

Y a-t-il des objections concernant cette façon de procéder ?

J'ouvre la discussion selon l'ordre établi :

1. Préavis municipal n° 19/21

Mme la Présidente ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

2. Rapport de la commission d'étude

Mme la Présidente ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

VOTE des CONCLUSIONS :

Mme la Présidente

Je relis les conclusions du préavis municipal n° 19/21, relatif aux plans fixant la limite des constructions le long des chemins de Sainte-Croix et des routes cantonales de Vevey (RC 734) et de Brent (RC 735)

Le Conseil communal de Blonay décide :

1. d'adopter la proposition de réponse à l'opposition ;
2. d'adopter les plans fixant la limite des constructions le long du Chemin de Sainte-Croix, et des routes cantonales de Vevey (RC 734) et de Brent (RC 735)

Celles et ceux qui acceptent les conclusions de ce préavis sont prié-e-s de le manifester en levant la main :

Les conclusions du préavis municipal n°11/21, sont **adoptées** par : 48 OUI

0 NON

0 abstention

2 récusés

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

8. Interpellations, motions, postulats et pétitions

8.1. Pétition de M. Vincent Dellsperger et des Riverains du chemin des Sîtes : « Vélos / VTT de descente entre Les Pléiades et Blonay ».

Mme la Présidente

Puisque cette pétition est de compétence municipale, elle y a déjà répondu et vous avez reçu cette réponse, néanmoins y a-t-il des commentaires ?

M. Jean-Marc Nicolet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à remercier la Municipalité de l'attention qu'elle a porté à cette pétition, j'habite moi-même les environs, tout près du chemin des Sîtes.

J'ai vu progressivement, ces dernières années, arriver une invasion de VTT de descentes, casqués, bardés comme de jeunes dieux Grecs, qui prennent un petit peu tous les chemins possible et imaginables, ils prennent beaucoup de vitesse sur ce chemin des Sîtes, qui est étroit, un peu sinueux, mais quand même habité. Après, les vélos se lancent dans la forêt et là il y a un gros souci au niveau de leur non intégration parmi la faune et la flore. Je remercie encore une fois la Municipalité d'avoir pris tout cela à cœur et d'avoir esquissé de très bonnes réponses.

M. Christoph Stoeri

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je suis un peu surpris, c'est un peu le monde à l'envers quand j'écoute M. Nicolet, je suis très surpris de la réponse de la Municipalité par rapport à cette pétition des riverains du chemin des Sîtes et certaines personnes qui n'habitent pas à Blonay. Pas seulement surpris parce que la réponse, une fois n'est pas coutume, est venue tellement vite, avant même que la pétition soit traitée au Conseil communal.

Je suis surtout surpris parce que la commune n'a pas cherché d'autres solutions, d'autres possibilités que de statuer une interdiction pure et simple aux VTT. Nous aurions pu imaginer une limitation de vitesse, par exemple 10km/h, une proposition de chemin alternatif.

Ceci est d'autant plus vrai, qu'avec cette interdiction, vous avorter tout simplement la descente VTT côté sud-est, pour les connaisseurs, entre les scandinaves upper et les scandinaves lower, cette piste est une bonne alternative pour celles et ceux qui n'osent pas encore se lancer sur la très difficile piste black métal côté ouest des Pléiades et j'en fais partie.

Cette dernière sera bientôt homologuée, je conseille à la Municipalité de revoir sa copie et de discuter avec l'association VTT Riviera (AVR) et surtout d'accepter la motion de mon collègue qui sera lue au point suivant.

M. Nicolet remplace Mme la Présidente

8.2. Postulat de M. Pierre Barbey : « REBSL : pour une augmentation des places d'accueil avec une maîtrise des coûts salariaux ».

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

Postulat adressé à la Municipalité de Blonay REBSL : Pour une augmentation des places d'accueil avec une maîtrise des coûts salariaux

La bonne qualité de prise en charge, via les structures d'accueil du réseau REBSL, des enfants de nos villages est importante autant pour le bon développement de nos plus jeunes que comme moyen permettant aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale.

Le réseau REBSL est géré par la Fondation Intercommunale pour l'Accueil des Enfants qui a été créée en 2010 et est reconnu par la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants), entité cantonale régie par la Loi de l'accueil de jour des enfants de 2006 (LAJE). Fort est de constater que des efforts conséquents ont été réalisés ces dernières années pour la création de nouvelles places d'accueil en matière de prise en charge, et que tout cela à un coût.

Entre 2016 et 2020, la participation de la commune à l'accueil de jour a passé de CHF 1'500'000.00 à CHF 2'054'000.00, soit une augmentation de plus de 36 % en 5 ans. Une augmentation dans des proportions similaires affecte la commune de St-Légier. Si la Fondation qui gère le réseau compte au sein de son Conseil des représentants de notre législatif, il est toutefois regrettable que ce dernier soit réduit à voter une telle somme par une seule ligne au budget, alors que les enjeux vont conduire à des augmentations d'impôts.

Certes, nous pouvons obtenir un certain nombre d'informations grâce au rapport annuel du REBSL. Notons toutefois qu'en date du 24 juin 2021, nous n'avons pas pu prendre connaissance du Rapport Annuel 2020. A tout le moins, il ne figure pas sur la page internet dédiée. Au 31 décembre 2019, par exemple, le réseau ne comptait pas moins de 6 directrices de structure. Nommer des cadres dirigeants et non pas « des responsables » de structure n'est pas anodin au regard de la loi sur le travail. Au surplus et à la même date, les frais de personnel se montaient à CHF 5'667'976.55.

Il est dès lors bien difficile pour les Conseillers que nous sommes de se faire une idée précise de la politique salariale du réseau dont la charge grève presque 75% du budget total du REBSL.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, après de longues années de négociation, la convention collective cantonale de travail dans le secteur de l'accueil de jour de l'enfance (CCCT cantonale) est entrée en vigueur. Aux dernières nouvelles, le réseau REBSL n'a pas encore adhéré à cette CCCT et à la grille salariale qui lui est liée. Cela est regrettable car cela permettrait d'avoir une meilleure lisibilité des postes et des salaires tout en garantissant les droits négociés par les syndicats représentants les employés. Dès lors, le présent postulat, qu'il est demandé de transmettre directement à la municipalité, invite cette dernière à :

- S'adresser au réseau REBSL pour que ce dernier lui donne des données plus précises en matière de coûts du personnel.
- Etudier si des possibilités existent afin d'augmenter le nombre de places avec la même enveloppe budgétaire, respectivement réduire le prix de la place, en étudiant tout particulièrement l'option d'adhérer à la CCCT cantonale et y appliquer sa grille salariale.

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

M. le 2^{ème} Vice-président

Ce postulat ayant été distribué à l'ensemble du Conseil, il n'en sera pas fait lecture. J'ouvre la discussion.

M. Dominique Martin, Syndic

Monsieur le 2^{ème} Vice-président, Mesdames et Messieurs,
Nous vous signalons, en complément, qu'une communication a été déposée ce soir sur les chaises des conseillères et conseillers.

M. le 2^{ème} Vice-président

Nous l'avons reçu ce soir, mais je doute que beaucoup de monde, suite à la première partie de la séance, ait pu en prendre connaissance, toutefois j'ouvre la discussion.

M. Matthieu Sesseli

Monsieur le 2^{ème} Vice-président, Mesdames et Messieurs,
J'ai lu avec une grande attention ce postulat, je lis l'avant dernier paragraphe « Il est dès lors bien difficile pour les conseillers que nous sommes de se faire une idée précise de la politique salariale du réseau, dont la charge grève presque 75% du budget du REBSL ». Je souhaite rappeler qu'il s'agit de service que les employées et employés du REBSL proposent. Dans n'importe quelle entreprise, structure qui offre des services, que ce soit à la population ou à ses clients, la charge salariale n'est jamais en dessous de 75%. Il n'y a pas de matière première, la matière première ce sont les employées et les employés du REBSL, nous pouvons par exemple réduire sur les loyers, mais la charge salariale est évidemment la charge principale. Je pense que vous étiez au courant de cela. Maintenant, je n'ai jamais vu ça, cela ne fait pas longtemps que je siége, bientôt 5 ans est demi, mais c'est la première fois que je lis un postulat et que je peux lire en même temps la réponse municipale. Dans la réponse municipale, je me permets de lire à la page 2, il est inscrit en rouge +463%, c'est l'augmentation du nombre de places offertes à plein temps entre 2011 et 2020. A la dernière page du document, en encadré nous pouvons lire : participation des communes, augmentation en 10 ans, + 230,3% et 224,2%, je ne suis pas un expert en maths, mais cela fait en gros +454% d'augmentation contre 465% d'augmentation des places. Il me semble que c'est assez logique, plus il y a de places, plus cela coûte cher parce que nous avons besoin de personnel. D'ailleurs, il y a quelques membres du personnel qui sont présents ce soir.

Elles ne roulent pas sur l'or, elles ne se font pas une fortune en faisant ce travail et elles ne peuvent pas travailler à 100%, car c'est un travail épuisant. J'ai trois enfants et je trouve cela fatigant, c'est un travail épuisant qui demande énormément de patience et d'enthousiasme. Le salaire c'est tout ce qu'elles ont, car c'est bien beau d'aimer son métier, mais il faut manger quand même.

Je suis un peu étonné de cette communication et également de la rapidité de la réponse avant même que le postulat ait été discuté.

M. le 2^{ème} Vice-président

Je souhaite faire un rappel préliminaire, normalement il y a une procédure que nous devons suivre pour l'examen de chaque postulat, et il se trouve que dans la procédure conventionnelle, usuelle qui est définie par la loi, le Conseil communal doit

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

d'abord se prononcer sur la prise en considération du postulat et ensuite je vous rappelle que si le postulat est pris en considération, un débat est ouvert, puis le Conseil doit se déterminer sur le renvoi à la Municipalité.

Je suis un peu ennuyé parce que d'une part nous avons cette procédure et d'autre part nous avons déjà la réponse de la Municipalité, sans que nous ayons pu nous prononcer sur la prise en considération et le renvoi en commission ou directement à la Municipalité.

L'exercice est difficile pour moi, car c'est la première fois que je me retrouve à la présidence et je n'avais pas prévu ce cas de figure.

J'aimerais bien que quelqu'un prenne la parole, pour m'indiquer comment devons-nous faire, y a-t-il une entrée en matière ?

M. Jean-Marc Zimmerli, Municipal

Monsieur le 2^{ème} Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Nous aurions dû donner tout de suite la raison pour laquelle vous avez reçu cette communication municipale qui n'est rien de plus qu'une communication qui a aussi été distribuée à St-Légier lors de leur séance qui a lieu ce soir.

Ce postulat aurait dû être traité lors de la dernière séance du Conseil ce qui n'a pas été le cas à cause du fonctionnement du Conseil de la dernière fois. C'est pour cela qu'il y a un décalage qui est peut-être malheureux mais qui, finalement, n'est pas bien grave.

Les deux communes ont reçu l'information et pourront se forger une idée de manière simultanée. Nous sommes désolés de ce décalage qui vient de la gestion de la dernière séance du Conseil.

M. Olivier Commend

Monsieur le 2^{ème} Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Je prends déjà le titre du postulat : pour une augmentation des places d'accueil avec une maîtrise des coûts salariaux

Mesdames et Messieurs soyez rassurés le Conseil de Fondation n'a pas attendu le dépôt de ce postulat pour s'attaquer à ce chantier et ceci depuis plusieurs années... Dans le 4^{ème} paragraphe je note « entre 2016 et 2020 la participation de la commune a passé de CHF 1.5 Mio à CHF 2.054 Mio soit une augmentation de 37% (et pas 36%) en 4 ans et pas en 5 ans.... Et oui mais il faut mettre en relation cette augmentation avec le nombre de places créées. Etant donné que le Cofo comporte 3 membres de ce Conseil communal ces derniers ont tout loisir d'informer le Conseil communal de l'évolution des coûts de la Fondation donc il est faux de mentionner que le Conseil communal est réduit à voter une telle somme par une seule ligne au budget. De plus je vous rappelle que depuis de nombreuses années aucune question n'a jamais été posée à ce propos au sein de ce Conseil communal.... Pour terminer sur ce point, je vous signale que les budgets annuels de la Fondation sont présentés aux 2 municipaux des finances et que ces budgets ont toujours été validés par ces derniers et last but not least les budgets n'ont jamais été dépassés sauf en 2020 pour les raisons que l'on connaît ...

La remarque faite dans le 5^{ème} paragraphe concernant le titre des responsables de structures me semble dépassée et inutile à amener sur la place publique (les personnes concernées apprécieront). Pour votre information le fait que ces

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

responsables de structures soient désormais appelées Directrices n'a aucun effet sur la masse salariale. Simplement il est apparu à la Direction et au Conseil de fondation que ces personnes méritaient ce titre au vu de leurs responsabilités et également en comparaison de ce qui se fait dans les autres réseaux par exemple les réseaux environnants. De plus comme chacun peut l'imaginer la reconnaissance fait partie de la politique des RH....

Dans le paragraphe qui suit il est fait mention de la politique salariale. Je vous rappelle que cette politique est du ressort de la Fondation et pas du ressort des municipalités, ni des conseils communaux étant donné que ces responsabilités ont été déléguées à la Fondation

Concernant l'adhésion à la nouvelle CCCT j'ai déjà eu l'occasion d'en parler lors de mon intervention de notre dernière séance. Simplement la fameuse grille salariale est donnée à titre indicatif, que le CoFo a fait des propositions aux municipalités dans le sens d'une diminution progressive de la masse salariale, mais que ces propositions ont été refusées par nos exécutifs. De plus je rappelle qu'il ne faut pas uniquement prendre en compte les salaires mais également les conditions du 2ème pilier, ces conditions au sein de notre Fondation étant bien inférieures à celles du personnel communal.

Pour conclure les 2 demandés faites dans ce postulat sont à mon avis inutiles étant donné que les municipalités ont connaissance des détails des couts du personnel à travers les 2 municipaux délégués au sein du CoFo. De plus suite à ce même postulat accepté à St-Légier à fin juin dernier notre Fondation a déjà donné des informations complémentaires à ce propos, informations dont nul doute notre municipalité a pris connaissance et concernant la 2ème demande du postulat la Fondation y a également répondu en proposant une diminution de la masse salariale actuelle

Vous comprendrez dès lors aisément la raison pour laquelle je voterai NON à ce postulat. En revanche si la demande faite dans ce postulat avait concerné une révision de la gouvernance avec, pourquoi pas, l'aide de la CoGest, j'y aurais adhéré entièrement.

Dernière précision, je vous signale que le Président du CoFo a donné sa démission pour la fin de cette année, 31 décembre.

Etant donné que nous avons reçu la réponse de la Municipalité, je mentionnerais juste, car nous n'avons pas eu le temps de prendre connaissance de cette réponse dans les détails, c'est que quand nous faisons des comparaisons entre les différents réseaux du canton, cela se trouve en haut de la page 3, certaines comparaisons sont biaisées, car de nombreux réseaux ne tiennent pas compte de certains frais, par exemple les coûts de l'administration, de leurs loyers et de leurs frais de conciergerie.

Mme Laura Ferilli

Monsieur le 2^{ème} Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Mon intervention est à plusieurs niveaux. Premier niveau, je n'ai pas eu le temps de me préparer étant donné que je n'attendais pas la réponse de la Municipalité à un postulat, je rappelle que c'est un postulat, ce n'est pas une motion, ni une interpellation, c'est un postulat, ce soir.

Je pense qu'il y a un vice de forme très grave et je propose une motion d'ordre pour que nous abandonnions ce sujet maintenant et que nous en référions au Préfet. D'après moi il y a une violation du règlement très grave ! Comment une Municipalité

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

peut-elle répondre à un postulat qui n'a même pas été discuté au Conseil communal comme vous l'avez précisé Monsieur le 2^{ème} Vice-président. Je propose de soumettre au vote une motion d'ordre pour que nous arrêtons de parler de ce sujet, qui sera de toute façon, à mon avis, invalidé.

Par contre, sur la communication, pour revenir sur l'accusation de M. Martin, qui est contenue dans la communication municipale 11/21, d'aujourd'hui, au deuxième paragraphe « *un postulat similaire a été déposé au Conseil communal de Blonay le mardi 29 juin, mais la présidence du Conseil a refusé de le traiter le soir même contrairement à ce que prévoit notre règlement du Conseil communal.* »

Messieurs, je vais vous lire le règlement du Conseil communal, à la page 18, proposition, un postulat fait partie des propositions :

« *Art. 65 Propositions*

La proposition est développée séance tenante ou dans la prochaine séance. »

Dans la loi sur les communes, je vous rappelle que l'ordre du jour est déterminé en début de séance et que j'ai soumis l'ordre du jour au Conseil communal, ce n'est pas la présidence qui a décidé de ne pas traiter ce postulat, c'est le choix de la majorité du Conseil communal qui a voté. Je vous prierai, soit de rectifier votre communication et de présenter des excuses pour cette accusation qui est fautive et scandaleuse, soit je prendrai les mesures qu'il faudra.

A un autre niveau, je suis désolée, parce que je suis consternée par cette procédure et je ne trouve pas mes mots pour la suite et tout ce qu'il y avait à dire sur ces accusations. Je crois que M. Commend et M. Sesseli ont dit l'essentiel, ce qui me consterne également, c'est que je suis aussi d'accord sur le fait qu'il faut revoir la gouvernance, je partage l'avis de M. Commend. Je rappelle simplement, que cette fameuse gouvernance que nos Municipalités décrient, ce sont elles qui l'ont proposée. Seulement nous ne sommes pas dans le monde des Bisounours et si elles croyaient que nous allions aller au conseil de fondation du REBSL pour boire le thé et valider des décisions qui seraient prises en amont, elles se sont trompées.

Elles se sont retrouvées avec des gens qui avaient comme préoccupation le bien-être des enfants, des employés et de la communauté toute entière.

C'est pour cela, certainement, qu'au bout d'un moment, les gens s'épuisent au sein de ce Conseil de Fondation.

M. le 2^{ème} Vice-président

Je vais donner la parole aux personnes qui la demandent et après je mettrai au vote la motion d'ordre de Mme Ferilli, à savoir de renvoyer le débat en attendant une expertise préfectorale.

M. Romain Belotti

Monsieur le 2^{ème} Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Puisque la discussion a été engagée, je vois à nouveau que le nerf de la guerre c'est l'argent. D'un côté il y a des demandes de parents pour ouvrir plus de places d'accueil, et de l'autre il y a des demandes des employés par rapport à leur salaire.

Je ne vois nulle part, la question de la participation des parents ? Je rappelle que l'éducation, c'est quand même à la base, à la charge des parents. L'économie a besoin de bras, je conçois tout à fait les parallèles avec une éducation partagée, mais il y a quand même aussi un choix de la part des parents de dire « ben voilà je veux mettre mon enfant, (pour différentes raisons diverses, parce que les deux parents

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

travaillent, etc...), dans une structure d'accueil. Je ne vois pas pourquoi dans ces chiffres, nous remettons finalement toute cette charge, une fois de plus, sur l'ensemble de la collectivité. Pour les parents qui ont fait le choix de garder leurs enfants à la maison, nous nous en moquons, mais par contre cela doit être un objectif que la société s'occupe des enfants. Moi j'ai aussi deux enfants M. Sesseli et j'assume.

Faire porter cela à l'ensemble de la collectivité, je le regrette, mais je ne comprends pas pourquoi la piste privée/public n'a pas été plus travaillée ? Pourquoi est-il tout à fait normal que ce soit la collectivité qui paie cela encore et encore ?

Je rappelle qu'au 1^{er} janvier 2022, nous allons commencer avec une commune, endettée à plus de 100 millions de francs. C'est 3 fois plus par habitant que la commune de Montreux qui a 26 milles habitants.

M. le 2^{ème} Vice-président

Nous avons la volonté exprimée par Mme Ferilli, avec cette motion d'ordre qui demande que nous interrompions ici les débats sur ce postulat, le temps de faire expertiser la procédure. Y a-t-il 5 conseillères et conseillers qui appuient cette demande ?

Plus de 5 conseillères et conseillers soutiennent cette demande.

C'est le cas, je vais soumettre au vote la motion d'ordre de Mme Ferilli,

VOTE motion d'ordre pour suspendre la discussion :

32 OUI

12 NON

7 abstentions

La discussion est close.

M. Nicolet rend la présidence à Mme Ferilli.

8.3. Postulat du GDI, Carole Roulet & Annalena Hellmüller « Du matériel de sport en libre-service et gratuitement »

Mme Carole Roulet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La lutte contre la sédentarité est un enjeu majeur de santé publique, probablement encore plus aujourd'hui dans le contexte de la pandémie SARS-CoV-2 qui a eu un effet négatif sur la pratique de sports et sur l'activité physique en général.

Une quinzaine de communes romandes ont ainsi adopté le concept Box Up, un système clés en main développé depuis 2018 par une start-up sortie de la HES-SO Vaud, qui permet, via une application, d'emprunter gratuitement du matériel de sport et de loisir disposés dans des casiers connectés. 23 stations ont ainsi déjà été installées dans les villes d'Yverdon, Genève et Fribourg, mais aussi plus près de chez nous à Vevey et Chexbres ou encore à Morges, Gland, Crissier et Ecublens.

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

Récemment, sur la TSR, le 19.30 a fait un reportage à Yverdon :
<https://youtu.be/U4W4RjCFKSA>

Le principe est simple :

- 1) On télécharge l'application dans laquelle on s'enregistre
- 2) On choisit l'activité et on déverrouille le compartiment désiré
- 3) On se sert du matériel dont on pourra profiter pendant 3 heures.
- 4) Après utilisation on remet le matériel en place et on valide le retour.

On y trouve par exemple des ballons de football, de basketball, de rugby, des boules de pétanque ou encore du matériel de fitness. Selon les infrastructures communales d'autres équipements peuvent être proposés : matériel pour la piscine, raquettes et balles de pingpong, etc.

Une démonstration d'introduction à BoxUp peut facilement être réservée par visioconférence avec le logiciel Zoom sur le site internet de BoxUp <https://box-up.ch/fr/>.

Il est demandé de transmettre ce postulat directement à la Municipalité pour étude (par ex. demande d'offre pour une station BoxUp et prévision dans le budget 2022) et rapport et, si nécessaire, soumission d'un préavis au Conseil Communal.

Pour le GDI, Carole Roulet & Annalena Hellmüller

Monsieur Jean-Luc Chabloz, Vice-syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité prend note de ce postulat, étudiera des propositions et reviendra vers vous avec une proposition chiffrée.

Mme la Présidente

A mon sens ce postulat est recevable. Nous passons au vote concernant la prise en considération de ce postulat.

VOTE prise en considération du postulat :

47 OUI

3 abstentions

1 NON

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Matthieu Sesseli

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Je tiens à remercier le Gdl, parce qu'il s'agit d'une bonne idée, qui se trouve depuis 2 mois sur le site du PS, c'était l'une de nos idées de campagne, moi je l'appuie avec un grand plaisir, car les bonnes idées sont faites pour être partagées.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE renvoi à la Municipalité

OUI majorité

1 abstention

0 NON

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

Le postulat est renvoyé à la Municipalité.

8.4. Motion de M. David Béguelin « Réponse de la municipalité de Blonay à la pétition de M. Vincent Dellsperger « Vélos / VTT de descente entre les Pléiades et Blonay ».

M. David Béguelin

Madame La Présidente, Messieurs Les municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Suite à la lecture de la réponse ici en titre de la municipalité reçue le 23 septembre, je désire partager mon point de vue à ce sujet.

Tout d'abord, que l'on comprenne ou non la position des riverains du chemin des Sîtes, il est surprenant que 16 signatures soient suffisantes pour imposer une interdiction de passage en vélo aux habitants de la commune de Blonay.

La problématique de la cohabitation des piétons et VTTistes sur notre territoire national mais principalement en montagne et en forêt est un réel défi.

De plus, une augmentation très prononcée des pratiquants du VTT est à noter ces dernières années. Ce qui demande une attention de plus en plus forte sur la gestion de la mixité entre piétons et cyclistes.

Il y a évidemment beaucoup de solutions à ce problème mais une chose est certaine, l'interdiction n'en est pas une. Elle ne fera qu'amplifier les conflits au lieu de les régler.

Les solutions sont nombreuses mais commencent tout d'abord par l'acceptation d'un fait, l'augmentation des VTT ne fait que s'accroître. Le prendre en compte et développer l'accès à notre terrain en est l'une des clefs indispensables pour une bonne entente future entre les différents adeptes du grand air.

La signalétique, l'éducation, le respect mutuel sont d'autres clefs nécessaires pour une pratique adéquate tant pour les randonneurs que pour les cyclistes.

Il est tout à fait clair que l'une ou plusieurs de ces solutions sauraient satisfaire au problème du sentier des Sîtes.

Historique récent

Le débat au sujet des cyclistes aux Pléiades n'est pas nouveau. Effectivement, plusieurs rencontres entre nos autorités communales et l'Association VTT Riviera (AVR) se sont déroulées ces dernières années. Dans cette motion, je ne vais retenir que celle du 27 mai 2021 dont voici un extrait pertinent du PV:

Sentiers concernés Une sélection de sentiers de la commune de Blonay a été faite en fonction des observations de fréquentation par les VTTistes. Un travail pour une meilleure cohabitation sera entrepris sur les sentiers suivants :

Hors Vaud Rando - Sentier les Pléiades - « Les Sites » (Fayaux) - Sentier « Sur le Sex » - « Pré Cagnard »

M. Mehdi Genoud, Chef de service des forêts de la commune de Blonay, en était le représentant des autorités.

Nous pouvons donc constater que le sentier en question de la pétition attendait sur un travail pour une meilleure cohabitation et non pas sur une interdiction.

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

Sur chaque sentier, un grand nombre de possibilités s'offre à la commune pour satisfaire tant les piétons que les cyclistes. Cela va de la signalisation, d'un changement léger de tracé pour les uns ou pour les autres, un tracé qui ralentit les vélos ou même un tracé dédoublé. Ces exemples sont bien sûr loin d'être exhaustifs.

Par cette motion, je demande à la municipalité :

1. D'annuler la décision d'interdire les VTTs sur le sentier des Sîtes
2. D'apporter une solution acceptable pour tous sur ce sentier dans le cadre d'un/du projet global pour les VTTs aux Pléiades

Mme la Présidente

Nous parlons de l'entrée en matière, quand je demande l'avis de la Municipalité, c'est sur l'entrée en matière, sur la pertinence pour le Conseil communal d'entrer en matière sur cette motion, je ne vous demande pas de développer une réponse plus avant. Je passe la parole à la Municipalité sur la recevabilité de cette motion.

M. Christophe Schneiter, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous devons quand même être conscients que nous travaillons depuis de nombreuses années sur ces pistes de descente, la piste de descente, qui je l'espère va être validée par le canton. Cela fait 15 ans que nous en discutons, ce n'est pas évident avec les propriétaires concernés. Il y a des réglementations qui sont très strictes. Nous travaillons également très fort sur la signalétique, un des préavis Enjoy porte sur ce sujet, les prochains....

Mme la Présidente interrompt M. Schneiter.

Mme la Présidente

M. Schneiter, excusez-moi, je voulais juste vous demander votre avis sur la recevabilité de cette motion. Le développement pourra être fait ensuite.

M. Christophe Schneiter, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

A mon avis elle est tout à fait recevable, nous allons y répondre.

Mme la Présidente

Le problème, à mon avis, c'est qu'elle n'est pas recevable, parce que j'ai demandé l'avis du canton pour la pétition et ce n'est pas du tout de la compétence du Conseil communal, c'est purement de la compétence de la Municipalité. C'est la réponse qui m'a été donnée et dans notre règlement, il est quand même écrit « *qu'une motion doit servir à charger la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétence du Conseil communal.* »

Je suis empruntée, car je ne sais pas quoi faire. Ayant reçu cette motion au dernier moment, je n'ai pas pu prendre connaissance de son contenu. Le problème c'est que pour une motion, il faut demander une étude, mais là vous demander une décision, ni une étude, ni un règlement. Je suis ennuyée que vous ayez appelé votre texte motion.

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

M. Bertrand Cherix

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je propose à M. David Béguelin de transformer sa motion en postulat et son texte deviendrait recevable. Le règlement prévoit la possibilité pour un conseiller de transformer sa motion en postulat.

M. David Béguelin

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Si cela peut aider à faire accepter mon texte et à ce que la Municipalité le prenne en compte, j'accepte volontiers de transformer ma motion en postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE sur la prise en considération du postulat de M. Béguelin

Majorité de OUI

3 NON

1 Abstention

M. Béguelin demande à ce que son postulat soit renvoyé à la Municipalité.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Mme Carole Roulet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Comme cela va aussi dans le sens du postulat que nous déposons, puisque cela touche aussi la sédentarité et que le vélo c'est du sport, raison de plus pour appuyer ce postulat.

Il y a de plus en plus de vélos, avec les vélos électriques, l'interdiction n'est absolument pas une solution, il faut faire les aménagements nécessaires, des endroits pour que chacun ait sa place. J'invite tous les conseillers à soutenir ce postulat.

M. Christophe Schneiter, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous répondrons à ce postulat en détail. Je souhaite apporter deux, trois compléments concernant ce chemin des Sîtes. Malgré les avis de certains, il est très exigü et très raide.

Il faut être conscients que nous sommes en plein champ de Narcisses, créer des pistes à côté, ce n'est pas possible. Il faut être réaliste, dans les champs de Narcisses nous ne pourrons pas passer.

Créer des nouveaux chemins en forêt, ce n'est pas possible non plus, nous devons passer sur les existants. Il y a le chemin depuis la ferme brûlée jusqu'au chemin des Sîtes qui est possible en vélo, mais après nous n'y arrivons pas. Il sera très difficile de trouver un chemin qui soit adapté à tous les utilisateurs. Je vous remercie pour votre attention.

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

M. Christoph Stoeri

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je ne veux pas faire long, nous n'attendons pas une réponse ce soir. Pour trouver des solutions, il faut se mettre ensemble et chercher. Monsieur Béguelin et moi-même nous sommes tout à fait ouverts pour participer à la recherche de solutions, il y a aussi l'association Riviera VTT, ensemble avec quelques habitants nous sommes convaincus que nous trouverons une solution. Il faut peut-être organiser une séance avec ces gens, nous sommes partants et je pense que c'est mieux que de venir avec une réponse au prochain Conseil.

M. David Béguelin

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Pour revenir sur le commentaire de M. Schneiter concernant le côté exigü du chemin, certes une partie du chemin est exigü, mais ce n'est pas ce soir que nous allons trouver une solution sur ce chemin.

Malgré le fait qu'il semble raide et exigü, je vous assure que des solutions sont possibles, je pratique beaucoup la randonnée, beaucoup le VTT, je ne cherche pas à protéger ni l'un, ni l'autre, mais avec toute l'expérience que j'ai dans ces activités-là, je peux affirmer sans problème que plusieurs solutions sont possibles sur ce chemin, mais il faut développer, il faut aller sur place, etc....

Concernant le postulat de ce soir, c'est surtout pour éviter une porte ouverte à plus d'interdictions de ce genre. Il est clair que ce sentier est très intéressant pour les vététistes, mais c'est surtout pour éviter d'autres futurs interdictions et je sais que la Municipalité travaille depuis longtemps sur un projet plus global. Si nous pouvons déjà éviter de donner ce genre d'image ou d'idée pour la suite, je pense que ce serait très bien pour tout le monde, autant pour les randonneurs que pour les vététistes.

VOTE renvoi du postulat à la Municipalité :

50 OUI

1 NON

0 abstention

8.5. Interpellation de M. Robin Shah « Sécurité informatique au sein de l'administration communale, notre commune est-elle prête à affronter le piratage ? »

M. Robin Shah

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'avais prévu de poser 9 questions relatives à la sécurité informatique de notre commune, pour lutter contre le piratage. Afin d'éviter ce qui s'est passé dans la commune de Rolle. Dans les communications, M. le Syndic m'a pris de vitesse et a répondu aux questions les plus importantes qui se posaient sur ce sujet. Aussi je retire mon interpellation.

M. Robin Shah retire son interpellation.

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

9. Propositions individuelles, observations et vœux

Madame la Présidente ouvre la discussion.

M. Matthieu Sesseli

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

En date du 1^{er} septembre, toutes les conseillères et tous les conseillers ont reçu en copie une lettre des Municipalités de Blonay et St-Légier concernant le tractage, je ne reviendrai pas sur le fond, puisqu'une réponse du directeur du REBSL a été faite. J'ai une question, au troisième paragraphe de cette lettre qui cite l'article 45 de la constitution vaudoise, l'enseignement public, lois sur l'enseignement obligatoire qui prévoit à l'article 11, que toute forme de propagande politique, religieuse et commerciale est interdite auprès des élèves.

A quel moment est-ce que nous commençons à devenir un élève, on cesse d'être un enfant et on commence à être un élève ?

Parce que, se trouver visiblement sur l'espace public c'est un problème pour s'adresser à des parents, par contre quand ma fille est revenue à la maison hilare un midi en me disant « j'ai reçu un croissant c'est du PLR, ils m'ont dit de voter pour eux. Je te le donne parce que cela te fera plaisir ».

Je l'ai mangé merci, mais je me pose la question à quel moment est-ce qu'il s'agit d'un enfant ou d'un élève ? Car c'était au sortir du train, 5 minutes avant l'entrée des classes. Merci pour votre réponse.

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Pour avoir participé à cette distribution matinale de croissants à plusieurs reprises, effectivement, nous avons eu à chaque fois des enfants qui venaient vers nous avec de grands yeux quand ils voyaient que nous distribuions des croissants aux adultes. Nous avons à chaque fois pris garde, puisque nous distribuions un dépliant avec le croissant, de retirer le dépliant et de tendre un simple croissant aux jeunes qui le souhaitent. Certains nous répondaient très clairement qu'ils avaient déjà déjeuné et qu'ils n'en voulaient pas, mais je n'ai pas entendu, car nous voulions vraiment faire attention à ce point, une propagande quelconque pour dire qu'il fallait voter pour un parti ou pour un autre. Par contre, il est vrai que nous avons un flag à côté et des prospectus.

M. Matthieu Sesseli

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Donc la limite n'est pas de ne pas s'adresser à l'enfant, mais de ne pas lui tendre de prospectus. Merci.

Mme Michèle Perrelet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je reviens sur la place de jeu des Chevalleyres, nous avons eu des demandes, nous avons eu des questions, j'ai fait plusieurs mails pour obtenir des réponses et le 23 septembre j'ai reçu une réponse de M. Cachin avec notre Syndic en copie.

J'aimerais bien vous la lire :

« *Bonjour Madame,*

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

Nous avons exploré toutes les pistes sur les zones utilisables pour une place de jeu... sans succès.

Nous avons des réponses négatives ou pas de réponses.

La zone de Cèdres est une zone de verdure qui pourrait convenir, toutefois la propriétaire a demandé à la commune de retirer toutes les installations présentes par le passé, suite à un différend...

Aussi, nous n'avons aucun espoir qu'une demande aboutisse, dès lors la Municipalité préfère attendre la nouvelle législature pour faire une nouvelle demande. »

Après les votations du week-end passé, j'imagine que vous allez nous donner une réponse ?

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La réponse correspond à la question concernant la parcelle du Cèdre. Effectivement cette question-là est aujourd'hui en suspens. Par contre, il y a d'autres demandes qui sont encore en suspens, il y a des relances qui sont faites, nous venons de recevoir, il y a deux jours une réponse négative, nous allons continuer à faire des relances et nous prendrons contact avec les gens.

Tout cela prend du temps, pour certaines raisons nous souhaiterions répondre pour demain matin, mais nous avons beaucoup de questions sur nos dossiers. Nous avançons et vous aurez une réponse plus circonstanciée sur d'autres parcelles, je l'espère dans peu de temps, mais je ne peux pas dire quand. Cela n'a absolument rien à voir avec l'état des votations et des élections. Je comprends que la rédaction de la réponse puisse porter à questionnement, mais c'est clairement pour la parcelle du Cèdre que vous avez reçu une réponse de M. Cachin.

Mme Michèle Perrelet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je suis contente de cette réponse, je pense que Giulia n'attendra pas d'avoir 19 ans pour avoir sa place de jeu. Par contre, concernant la question que j'avais posée, où j'avais proposé d'utiliser temporairement le terrain de la colonie de vacances de Lausanne, lorsque les gens ne sont pas là, je n'ai pas eu de réponse dans ce même mail.

Mme Marie-Christine Secretin

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Dans le contexte des élections municipales en cours, j'ai été approchée plusieurs fois, par des personnes qui sont choquées par le traitement que nous faisons de nos bulletins de vote dans la commune de Blonay.

Quand nous glissons notre bulletin dans la boîte aux lettres de la commune, ils tombent par terre.

Le procédé n'est pas très élégant, mais je crois que nous devons aller plus loin et je me suis interrogée en me demandant s'il n'y a pas là une faille dans la sécurité relativement grave ? Parce que nous n'avons aucune garantie qu'il n'y ait pas volontairement ou involontairement des bulletins qui sont subtilisés, qui sont lus et recollés. Cela me semble être un problème quand même relativement sérieux.

Je ne sais pas ce que font les autres Municipalités, je sais qu'à Blonay c'est la pratique depuis très longtemps, mais ce n'est pas parce que c'est la pratique depuis longtemps qu'il ne faut pas la changer.

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

Voilà pour mon interrogation et je ne pense pas que cela mérite un postulat, mais il s'agit d'une question qu'il serait souhaitable de régler avant le deuxième tour pour les municipales.

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

A quelque part, si je comprends bien vos propos, j'entends qu'il y a une accusation ? S'agit-il d'une forme d'accusation que vous faite envers la Municipalité au niveau de l'organisation ?

Nous pourrions y répondre, ce que nous pouvons dire, peut-être que vous ne connaissez pas, il s'agit d'une boîte aux lettres et il y a à peu près 300 enveloppes qui arrivent par demi-journée, les jours précédant les élections. Elle doit être relevée 2 fois par jour pour éviter qu'elle déborde.

Il faut un boîtier relativement important pour pouvoir permettre aux gens de déposer leur enveloppe dans cette boîte aux lettres réservée aux votations.

Mme Cécile Vouilloz

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Effectivement, le dernier week-end des votations, la boîte aux lettres était ouverte et les enveloppes finissaient par terre, parce qu'il y en avait beaucoup et qu'à ce moment-là il n'y avait plus aucun personnel qui était présent pour relever la boîte.

Mme Marie-Christine Secretin

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je suis surprise par la réaction de M. Martin, parce qu'il n'y a vraiment aucune accusation derrière mon propos, je n'ai fait que retranscrire l'inquiétude de certains de mes voisins. Je souhaite vous rassurer, il n'y a aucune accusation de ce côté-là. C'est simplement quelque chose qu'il faudrait peut-être régler, car je pense qu'il est quand même assez simple si les enveloppes tombent par terre, que nous les mettions dans une caisse ou une autre solution.

Mme Perrelet m'a indiqué qu'à St-Légier ils ont une procédure plus « respectueuse » et qui ne porte pas à critique, c'est tout ce que je voulais dire. Il n'y a aucune accusation derrière cette remarque.

Mme Michèle Perrelet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je pense que comme dans toute chose, nous pouvons faire mieux, alors si la boîte ne tient pas, il faut en chercher une qui tient mieux.

Je me suis penchée sur ce problème et à St-Légier, il y a une boîte qui est scellée, fermée, et ensuite il y a deux personnes assermentées qui la prennent et qui la transportent.

Je peux me permettre de penser que si nous trouvons ces enveloppes par terre, si c'est pendant la semaine, que n'importe qui pourrait en prendre. Il s'agit juste d'une inquiétude, ce n'est pas une critique.

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je n'étais pas au courant de l'histoire des deux derniers jours où il y a eu énormément d'enveloppes, car nous sommes montés en pourcentage de manière exponentielle

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

les deux ou trois derniers jours, contrairement aux dépouillements normaux. Mais je vais me renseigner par rapport à l'histoire de la fermeture, mais à mon avis, c'est une boîte qui est fermée pendant les autres jours et peut-être que les derniers jours elle est laissée ouverte pour des questions de contenance. Mais il n'y a plus personne qui rentre dans cette salle et pour y rentrer, il faut avoir un pass. Je reviendrai vers vous avec une réponse, parce que je n'avais pas connaissance de cet élément-là

Mme la Présidente

Je suis désolée de vous contredire M. Martin, j'ai déposé mon enveloppe de vote jeudi à 13h00, c'est grand ouvert et cela tombe directement par terre. Nous voyons depuis l'extérieur que cela tombe par terre et qu'il n'y a rien pour réceptionner les enveloppes et ce n'était pas le dernier jour, c'était jeudi à midi. Je suis navrée de vous contredire.

M. Jean-Marc Nicolet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Dans le droit fil de ce qui vient d'être évoqué, soit la question des votations, j'ai relevé sur le PV des élections que 301 suffrages sur 3937 ont été déclarés nuls. J'ai fait une règle de 3 et je vois que c'est le 7,6%.

J'en ai parlé autour de moi aujourd'hui à Lausanne où j'avais un grand nombre de personnes qui connaissent bien le fonctionnement des bureaux électoraux du canton et les bras leur en tombaient en me disant « *mais c'est beaucoup plus que ce que nous enregistrons, même en ville* ».

Je n'en sais pas plus, parce que bien sûr je ne participais pas au dépouillement de ce dimanche, alors je pose juste une question, pourrions-nous savoir ce qui a fait qu'il y ait autant de bulletins nuls, il est regrettable qu'il y ait presque 1 citoyenne ou 1 citoyen sur 10 qui perde ses suffrages à cause sans doute d'une mauvaise utilisation. J'invite fortement notre Municipalité, en vue du deuxième tour, à continuer encore et encore à communiquer, à informer, pourquoi pas avec un prochain Comm'une info, s'il en sort un avant le 17 octobre.

Je sais que c'est compliqué, mais il y a des citoyennes et citoyens qui n'ont encore pas compris ce qu'il fallait mettre dans l'enveloppe, est-ce que nous pouvons mettre 1 liste, 2 listes modifiées avec 7 suffrages, le cahier en biffant tous ceux que nous ne voulons pas, mais en mettant les 6 listes de partis ?

Je crois que nous avons encore un devoir de pédagogie important à faire, nous toutes et tous.

Si jamais, quelqu'un pouvait me répondre, peut-être Mme Vouilloz, pour me dire ce que c'est que ces 7 % de bulletins nuls ?

Sur un tout autre sujet, je profite de vous faire part d'une réaction du groupe Verts et Ouverts à la lettre des Municipalités, que vous avez toutes et tous reçu concernant l'accueil intercommunal pour l'accueil des enfants. En date du 1^{er} septembre, les membres des deux conseils communaux de Blonay et St-Légier ont reçu la copie d'une missive au président de la fondation intercommunale pour l'accueil des enfants. Celle-ci avait pour objet la distribution de tracts et actes de propagande, à la lecture de cette lettre, nous constatons, tout en le déplorant, que premièrement les Municipalités ont omis de passer par la présidence des conseils pour contacter les conseillères et conseillers, elles ont négligé la séparation des pouvoirs instauré dès la constitution de 1848 tant au niveau communal, cantonal et fédéral, pour empêcher

PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

la concentration du pouvoir entre les mains de quelques personnes et prévenir les abus.

Deuxièmement, les termes de cette missive sont excessifs et stigmatisants pour le personnel, puisque c'est qualifié qu'il y a un assentiment soit disant complice et du prosélytisme intolérable, pour les membres du conseil de fondation qui seraient devenus, je le cite, un lieu de débat politique dogmatique, voir syndicaliste, ainsi que pour le président du conseil de fondation à qui on rappelle vertement que la mission de la fondation n'est en aucun cas, d'alimenter un débat politique de manière unilatérale et dogmatique.

Troisièmement, les chiffres avancés par les Municipalités dans cette lettre, sont pour le moins fantaisistes.

Si le nombre des places en pré-scolaire étaient effectivement passées de 22 en 2010 à 90 en 2020, quelle confiance accorder aux Municipalités, quand elles indiquent que les places d'accueils en prés-scolaire ont augmenté de presque 463%.

Enfin, l'appel à une certaine courtoisie démocratique laisse songeur. En effet, qu'entendre par courtoisie démocratique ? Est-il normal que les autorités politiques s'appuient sur des « on-dit », relevant de la simple délation, pour porter des accusations publiques à l'encontre de citoyennes et citoyens engagés et de prendre à témoin, pour ne pas dire en otage, l'ensemble des conseillères et conseillers communaux.

N'aurait-il pas été utile d'entendre les parties concernées avant de les blâmer publiquement ? Et le devoir de réserve, ne s'applique-t-il qu'à certains membres du conseil de fondation ?

En conclusion, nous pouvons nous demander si l'impératif de neutralité, rappelé par l'article 45 de la constitution vaudoise est bel et bien respecté quand, à la veille des élections, la propagande politique prend la forme d'une attaque municipale en règle contre un organe intercommunal, qui est régulièrement la cible des critiques de la droite majoritaire.

Mme Cécile Vouilloz

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Ceux qui étaient présents lors du dépouillement l'ont constaté, nous avons eu des enveloppes qui étaient très très grosses, où il y'avait, 2,3,4,5 feuilles pour le Conseil communal, même le feuillet entier mis dans l'enveloppe, idem pour la Municipalité, le nombre de nuls que nous avons trouvé était énorme et nous étions très étonnés.

M. Dominique Martin, Syndic

La Municipalité répondra à la question de M. Nicolet et ajoutera une feuille d'explication complémentaire, pour essayer de mieux convaincre ou expliquer aux électeurs d'utiliser la marche à suivre, nous avons également demandé au Canton de contribuer et nous espérons que les prochains résultats seront meilleurs, car les bulletins nuls étaient plus grands sur la commune de Blonay que sur la commune de St-Légier. Est-ce que cela vient peut-être du fait qu'ils sont plus rôdés, puisque comme vous le releviez cet après-midi, à la commune de Blonay, ce n'est que la deuxième fois que nous sommes à la proportionnelle, alors qu'à St-Légier ils sont plus que rôdé ? C'est peut-être une partie d'explication.

Mme Helga Young-Rarden

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,



PROCÈS-VERBAL N° 44

Conseil Communal

Séance du mardi 28 septembre 2021, 20h30

J'aimerais ajouter quelque chose à ce qui vient d'être dit, nous vivons dans un pays multi-langue, je ne sais pas si cela aiderait de faire d'une façon très simple, une explication dans d'autres langues ?

Pendant le traitement de ma fracture du genou, j'ai rencontré un physiothérapeute qui m'a demandé de vous présenter sa demande. Il s'agit du chemin de Planaz, où nous traversons la route de Brent et de l'autre côté se trouve l'arrêt du bus.

Il est nécessaire d'y installer un passage piéton pour les enfants, j'aimerais savoir si un passage est planifié avec les travaux qui sont en cours sur la route de Brent ?

M. Christophe Schneider, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

A cette place, il s'agit d'une aide à la traversée pour le piéton, mais nous ne pouvons pas faire de passage piétons, parce qu'il n'y a pas assez d'utilisation, il nous faut un quota par jour et par heure et nous ne l'avons pas, nous n'avons pas l'autorisation de faire un passage piétons, même avec l'arrêt du bus.

M. Matthieu Sesseli

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'ai une demande pour la Cogest afin que nous nous réunissions à la fin de la séance, pour parler des communications du bureau, notamment les plaintes pénales et les frais d'avocat, que Mme la Présidente a lu en début de séance, afin de décider s'il est justifié de faire un rapport sur ce sujet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente

Tous les points de l'ordre du jour ont été traités.

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, je vous remercie de votre attention, je vous souhaite à toutes et à tous un bon retour chez vous et je me réjouis de vous retrouver lors de la prochaine assemblée du Conseil communal le 2 novembre 2021.

Je clos ainsi cette séance du Conseil communal à 23h20.

Au nom du Conseil communal de Blonay

La Présidente

Laura Ferilli



La Secrétaire

Céline Morier

Annexes : courriers lus en séance et présentation power point

De: lferilli@blonay.ch
Date d'envoi: 29/06/2021 - 09:44
À: laura.ferilli@bluewin.ch
Objet: TR: Démission de mes fonctions au conseil communal de Blonay
Pièces jointes: image002.jpg 1.6 KB

Commune
de Blonay



Commune de Blonay
 Conseil communal
Laura Ferilli - Présidente
 Route du Village 45
 Case postale 12
 1807 Blonay

Tél. 078 766 69 08

e-mail lferilli@blonay.ch
 Internet www.blonay.ch

De : Windsor
 <wmills@bluewin.ch>
Envoyé : lundi 28 juin 2021
 17:14
À : Laura Ferilli
 <lferilli@blonay.ch>
Cc : Nicolet Jean-Marc
 <jeanmarcnicolet@bluewin.ch>
Objet : RE: Démission de mes

fonctions au conseil communal de Blonay

Madame la Présidente, chère Laura,

Après mûr réflexion, je vous remets ma démission. Ces trois années passées au conseil communal été très enrichissante à tous les niveaux.

Madame la Présidente, je dois vous féliciter pour votre présidence, une fonction que vous avez maîtrisée en très peu de temps, tout en étant sous les feux des projecteurs et sous l'œil critique. Un tout grand BRAVO !

Je vous souhaite tout le meilleur pour la dernière ligne droite et le succès que vous méritez aux élections de septembre.

Meilleures salutations/Kind regards/Mit freundlichen Grüßen
 Windsor Mills

De: lferilli@blonay.ch
Date d'envoi: 28/09/2021 - 17:44
À: laura.ferilli@bluewin.ch, cmorier@blonay.ch
Objet: TR: démission de mes fonctions au conseil communal
Pièces jointes: image002.jpg 1.6 KB



Commune de Blonay
 Conseil communal
Laura Ferilli - Présidente
 Route du Village 45
 Case postale 12
 1807 Blonay

Tél. 078 766 69 08

e-mail lferilli@blonay.ch
 Internet www.blonay.ch

De : rita.crevoisier@bluewin.ch
 <rita.crevoisier@bluewin.ch>
Envoyé : lundi 23 août 2021
 12:17
À : Laura Ferilli
 <lferilli@blonay.ch>
Objet : démission de mes
 fonctions au conseil communal

Madame la Présidente,
 Mesdames les Conseillères,
 Messieurs les Conseillers,
 Messieurs les Municipaux,

Même après une pause estivale, il m'est venu difficile de concilier activité professionnelle à plein temps et engagement politique qui demande une disponibilité accrue en étant, notamment, l'élue d'un parti minoritaire. Dès lors, je vous fais part de ma démission de notre conseil communal.

Je tiens à remercier chaleureusement mes camarades de parti avec qui nous avons œuvré dans la transparence et pour le bien commun, sans oublier les défis sociaux d'un environnement en constante évolution.

Mes remerciements s'adressent également à toutes celles et tous ceux qui s'impliquent, par leur travail et par leur engagement, à défendre les intérêts de notre population locale et à définir les nouveaux enjeux de demain pour que Blonay garde tout son charme !

En vous souhaitant une belle fin de législature, je vous adresse, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, mes salutations les meilleures.

Rita Crevoisier Mills

Jean-Pierre Steiner
Chemin du Sous-Bois 3
1807 Blonay

Blonay, le 27.08.2021

Commune de Blonay
Madame la Présidente Laura Ferilli
Route du Village 45
1807 Blonay

Démission du conseil communal.

Madame La Présidente,

Il est venu pour moi le temps de remettre mon mandat de conseiller communal. Je souhaite le meilleur pour les futures autorités de cette nouvelle commune.

Je vous remercie de prendre note de mon écrit et vous adresse, Madame La Présidente, mes salutations distinguées.



Jean-Pierre Steiner

Courriel reçu le 21 septembre de la part de M. Erich Bärtschi, à l'attention du Conseil communal.

Chère Madame,

Voici en annexe et pour votre information, le dossier « RECOURS » (déli de justice formel), adressé à la **COUR DE DROIT ADMINISTRATIF ET PUBLIC DU TRIBUNAL CANTONAL VAUDOIS**.

3 questions se posent et demandent réponses :

1. Comment la MUNICIPALITE de BLONAY peut-elle expliquer l'absence de décision et de réponses dans le dossier du **HAMEAU de Péage** ? La loi sur l'information fait obligation à toute collectivité publique de donner accès aux documents requis, respectivement de refuser l'accès, moyennant alors une décision écrite et motivée. Le délai de quinze jours pour prendre position est inscrit dans la loi (art. 12 de la loi sur l'information du 24 septembre 2002). En absence de décisions et de réponses, je n'avais pas d'autres options que de faire appel à la justice. Voici un exemple du disfonctionnement à la Municipalité :
 - a) le 11 janvier 2021 la Municipalité écrit : « Le site pollué du **Hameau de Péage**: un retour sur le suivi de ses travaux est attendu de la part de l'architecte »..... **soit 12 mois après le début des travaux !**
 - b) le 18 mars 2021 la Municipalité écrit : « au sujet du site pollué, notre service a transmis le rapport reçu de l'architecte au service de l'Etat concerné (Direction Générale de l'Environnement), qui est l'objet de leur compétence.
 - c) le 22 avril 2021, la Direction Générale de l'Environnement (DGE) du Canton de Vaud écrit **A NE PAS DISPOSER** de ce rapport.
 - d) A ce jour, il n'était pas possible d'obtenir une copie du rapport de l'architecte.
 - e) Le 30 septembre enfin, la Municipalité serait prête, d'accorder l'accès à tous les documents disponibles du dossier du **HAMEAU de Péage**.
2. Pourquoi la MUNICIPALITE de BLONAY ne répond-elle pas aux questions par ses services communaux, mais transmet le dossier à son avocate, créant ainsi des frais inutiles à la charge du contribuable (le dossier complet du **HAMEAU de Péage**, devrait être à jour et facilement accessibles) ?
3. En toute transparence et non pas noyé dans un autre compte, il serait intéressant de connaître les frais d'avocat et de justice annuels de la MUNICIPALITE de BLONAY pour les 3 dernières années.

Je serais ravi si ces questions pouvaient être posées en présence des membres du conseil communal. MERCI d'avance. Mes cordiales salutations.

Erich Bärtschi, 26, route de Châtel St. Denis, 1807 Blonay -

Me Jean-Daniel Théraulaz
Docteur en droit – Avocat
Chemin des Trois-Rois 4 – cp 7540
1002 Lausanne

RECOURS
(déli de justice formel)

adressé à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois

pour

M. Erich BAERTSCHI, 26, Route de Châtel-St-Denis, 1807 Blonay,

contre

l'absence de décision, respectivement l'absence de réponse
de la Municipalité de et à Blonay, équivalent à un déni de justice formel,
notamment pour violation de la loi sur l'information.

1. Recevabilité

- 1.1 La voie du recours pour déni de justice formel est ouverte en l'absence de réponse de l'autorité municipale dans un délai de quinze jours fixé par la loi et confirmé par le préposé à la protection des données et à l'information du canton de Vaud.
- 1.2 L'exposé des faits qui suit démontre de manière claire et sur la base de pièces de la volonté apparemment délibérée de la Municipalité de Blonay de ne pas répondre au souci légitime manifesté par le recourant.

Plaise au Tribunal s'en convaincre à la lecture du bref état de fait qui suit :

2. Faits

- 2.1 Erich Bärtschi s'est vainement opposé à la délivrance d'un permis de construire sept villas mitoyennes sur des parcelles jouxtant sa propriété.
- 2.2 Par souci de simplification, on produit sous **pièce 1** la décision de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal du 14 janvier 2019 (référence AC.2017.0371) (**pièce 2**).
- 2.3 Insatisfait de la décision cantonale, le recourant s'est adressé au Tribunal fédéral, qui a confirmé la décision querellée dans un arrêt du 23 septembre 2019 (réf. 1C_88/2019).
- 2.4 On se réfère respectueusement à l'état de fait de ces deux décisions, qui concernent les problèmes rencontrés dans le cadre du projet de construction litigieux, problèmes essentiellement liés à l'autorisation d'abattage d'arbres protégés et d'arbres monumentaux. Il est ici précisé qu'Erich Bärtschi, avec différents corecourants, a saisi la CDAP d'un recours contre la décision municipale du 3 juin 2021 autorisant l'abattage d'un thuya géant.
- 2.5 Le présent recours n'a pas pour objet la contestation liée à l'autorisation d'abattage, sauf à souligner, comme on le verra ci-dessous, la lenteur suspecte de l'autorité lorsqu'il s'agit de prendre une décision ou de renseigner un citoyen.
- 2.6 Le permis de construire délivré l'a été accompagné d'une charge intégrée dans la synthèse CAMAC et, s'agissant de la parcelle 1940 ainsi libellée :

« Sites pollués

La parcelle n° 1940 est inscrite au cadastre vaudois des sites pollués en raison des activités à risque qui s'y sont déroulées (accident).

Toutefois, ces caractéristiques (géologie, hydrogéologie, importances des biens à protégés) sont telles que ce site ne menace potentiellement aucun domaine de l'environnement. Une investigation préalable selon l'ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (OSites du 26 août 1998) n'est donc pas requise.

Le projet peut être réalisé aux conditions suivantes :

- *en cas de travaux d'excavation, il y a lieu de veiller au respect des filières de traitement et d'élimination des déchets générés, qui doivent être triés sur place, conformément à l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED du 4 décembre 2015) ;*
- *si des matériaux pollués sont découverts pendant les travaux, la Direction générale de l'environnement doit en être avertie » (pièce 3).*

- 2.7** Le chantier s'est déroulé à partir de janvier 2020. Tout au long du développement du chantier Erich Bärtschi s'est inquiété de la manière dont le chantier était mené, à son avis en violation des obligations faites au constructeur dans le permis de construire délivré.
- 2.8** C'est ainsi, à titre exemplaire, que le recourant, concernant les arbres protégés, s'est inquiété auprès de la Municipalité de Blonay et de la Direction générale de l'environnement par lettres des 19 mars, 24 avril et 29 mai 2020, amenant d'ailleurs la Direction générale de l'environnement à interpellé la commune de Blonay le 22 juin 2020 (**pièce 4**).
- 2.9** En finalité, la Municipalité avait été interpellée pour obtenir une autorisation d'abattage complémentaire en janvier 2020, ce dont elle n'a informé le recourant qu'une année plus tard ...
- 2.10** Concernant les terres polluées, le recourant a constaté que lors des opérations de creuse des traces évidentes de pollution ont été mises à jour, de même qu'une citerne, hors fonction, qui est restée sur le terrain pendant de nombreux mois (**pièce 5**).
- 2.11** Après avoir interpellé vainement l'autorité, Erich Bärtschi, par son conseil, s'est adressé à la Direction générale de l'environnement par lettre du 18 décembre 2020, lettre à laquelle on se réfère en son entier (**pièce 6**).
- 2.12** Dans cette lettre le recourant faisait référence à un première intervention du 19 mars 2020 restée sans suite.
- 2.13** Ce n'est finalement que le 11 janvier 2021 que la Municipalité de Blonay a bien voulu répondre au conseil du recourant en indiquant concernant le site pollué : « *Un retour sur le suivi de ses travaux est attendu de la part de l'architecte* » (**pièce 7**).

2.14 Depuis lors, le recourant n'a eu de cesse de demander à disposer de ce suivi, respectivement du document annoncé par la commune, sans aucun succès.

2.15 Le 3 mars 2021 (**pièce 8**) il s'est alors adressé à la Direction générale de l'environnement. Il soulignait notamment, par son conseil :

« Mon client, M. Bärtschi, s'était inquiété du fait que le terrain était localisé dans un site pollué. Cette inquiétude vous a été communiquée par lettre, datée du 19 mars 2020, lettre restée sans réponse à ce jour ».

Et plus loin : *« En cours de travaux toutefois une citerne est apparue, qui a été entreposée sur le terrain pendant un certain temps avant d'être enlevée. Depuis bientôt douze mois, un rapport d'architecte doit être fourni à la Municipalité, qui notamment m'a fait savoir attendre un retour sur le suivi des travaux par l'architecte concernant le site pollué ».*

2.16 Par lettre du 8 mars 2021, la Direction générale de l'environnement informait le conseil du recourant du fait que la question du site pollué relevait de la compétence de la DGE-GEODE, à qui le dossier était transmis (**pièce 9**).

2.17 Le 12 mars 2021 le recourant s'est adressé à dite Direction, l'invitant à lui faire de sa position, notamment concernant le temps de réaction face à une pollution apparente (**pièce 10**).

2.18 Le 18 mars 2021 (**pièce 11**) la Municipalité répondait au conseil du recourant concernant le site pollué dans les termes suivants :

« Au sujet du site pollué, notre service a transmis le rapport reçu de l'architecte au service de l'Etat concerné qui est l'objet de leur compétence ».

2.19 Dans une lettre du même 18 mars, la Direction générale de l'environnement, traitant de la problématique des sites pollués, rappelle les charges imposées au constructeur, indiquant en fait ne disposer d'aucun dossier (**pièce 12**).

2.20 Par lettre du 26 mars 2021, le conseil du recourant saisissait à nouveau la Municipalité de Blonay en indiquant notamment :

*« Votre Autorité a fait état d'un rapport d'architecte adressé au service de l'Etat concerné. Mes clients souhaitent disposer de ce rapport réclamé à plusieurs reprises déjà, vous rappelant également que ce rapport concerne les travaux effectués au mois de mars 2020, donc il y a douze mois » (**pièce 13**).*

2.21 Le même jour le conseil du recourant interpellait à nouveau la Direction générale de l'environnement concernant le fameux rapport d'architecte.

- 2.22 Le 1^{er} avril 2021 la Direction générale de l'environnement répondait concernant la question de la pollution en soulignant en particulier :

« En raison du fait qu'il s'agit d'une procédure communale, nous n'avons de fait pas été informés des suites qui ont été données à celle-ci » (pièce 14).

- 2.23 Décrivant la pratique en matière de site pollué, la Direction générale de l'environnement atteste ainsi dans les faits n'avoir pas reçu de rapport d'architecte ou de document quelconque.

- 2.24 Le 16 avril 2021 le conseil du recourant s'adressait à la Direction générale de l'environnement en résumant la situation et en indiquant attendre toujours le rapport d'architecte et en produisant une série de photos du chantier où apparaissent, selon le recourant, la citerne mise à jour à l'évidence ainsi que les traces d'une apparente pollution (pièce 15).

- 2.25 Le 19 avril 2021 la Municipalité de Blonay répondait au conseil du recourant en indiquant que le dossier était actuellement en traitement (pièce 16).

- 2.26 Par lettre du 22 avril 2021 la Direction générale de l'environnement indiquait n'avoir pas d'information concernant la correspondance qui lui aurait été adressée (pièce 17).

- 2.27 Par lettre du 7 mai 2021 le conseil du recourant s'adressait à nouveau à la Municipalité en faisant référence au rapport d'architecte annoncé et en exigeant de pouvoir avoir accès à ce document auquel la Municipalité faisait référence (pièce 18).

- 2.28 Une nouvelle fois la Municipalité a répondu par pli du 17 mai en informant le conseil du recourant que « *le dossier est actuellement en traitement* » (pièce 19).

- 2.29 Enfin, par lettre du 31 mai 2021, la Municipalité répondait au conseil du recourant en précisant :

« Le rapport relatif au site pollué a été transmis, selon les conditions de la synthèse CAMAC, au service de l'Etat concerné (mail du BLT du 29 janvier 2021, copie annexée) » (pièce 20).

- 2.30 Le mail en question est un message dont M. Guillaume Triponney adressait à divers destinataires, soit à Amadis SA, René Crisinel ainsi qu'à Mme Agnès Bressoud, indiquant :

« Concernant le terrassement nous n'avons pas trouvé de zone polluée. Nous n'avons donc pas de rapport à transmettre ».

- 2.31 En désespoir de cause le recourant s'est à nouveau adressé à la Municipalité de Blonay le 26 juin 2021 par une lettre censée alléguée ici en son entier (**pièce 21**).
- 2.32 Le recourant fait référence aux photographies prises en cours de chantier, à la présence d'une citerne et au fait que la Municipalité a toujours indiqué qu'un rapport du suivi avait été établi et qu'elle l'avait transmis au service de l'Etat ce qui, comme le montrent les réponses de la Direction générale de l'environnement, n'est pas exact.
- 2.33 Au chiffre 8 de sa lettre, le conseil du recourant demande à pouvoir consulter le dossier original d'enquête, y compris le rapport de suivi de l'architecte et indique qu'à défaut d'obtenir l'autorisation de consulter ces documents il sollicite une décision formelle de refus de la Municipalité.
- 2.34 Comme c'est désormais une habitude, la Municipalité a répondu par pli du 6 juillet (**pièce 22**) en indiquant :

« Nous vous informons que notre service est actuellement en surcharge de travail, une réponse vous parviendra dès que possible ».

3. En droit

- 3.1 La loi sur l'information fait obligation à toute collectivité publique de donner accès aux documents requis, respectivement de refuser l'accès, moyennant alors une décision écrite et motivée.
- 3.2 Le délai de quinze jours pour prendre position est inscrit dans la loi (art. 12 de la loi sur l'information du 24 septembre 2002).
- 3.3 En l'espèce, la Municipalité de Blonay a soutenu auprès du recourant, mais également auprès de la DGE, qu'un rapport d'architecte a été établi en lien avec la charge concernant les problèmes de pollution figurant dans le permis de construire. Dans la réalité et contrairement à ce qu'affirme la Municipalité, aucun document n'a été transmis à la DGE. On ignore s'il existe ou non un véritable rapport d'architecte. Même sur ce point la Municipalité évite de répondre, ce qui constitue à l'évidence un déni de justice formel justifiant du présent recours.

4. Conclusions

Fondé sur ce qui précède Erich Bärtschi conclut avec suite de frais et dépens à ce qu'il plaise à la Cour de droit administratif et public prononcer :

I. Le recours est admis.

II. Principalement

Ordre est donné à la Municipalité de Blonay de donner libre accès à Erich Bärtschi, par son conseil, au dossier concernant la construction sur la parcelle 1940, route de Châtel-St-Denis à Blonay, propriété de TFI Trident SA, en particulier libre accès au rapport de suivi de l'architecte dont fait état la Municipalité dans ses correspondances.

Subsidiairement

Ordre est donné à la Municipalité de Blonay de rendre une décision formelle susceptible de recours en cas de refus d'accès au dossier tel que sollicité principalement en conclusion II ci-dessus.

Lausanne, le

Le conseil du recourant :

Jean-Daniel Théraulaz, av.



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
LA MUNICIPALITÉ

Madame
Laura Ferilli
Présidente du conseil communal
Route de St-Légier 29
1807 Blonay

N/réf. : 14.02.06-JS/sh

Le 23 juillet 2021

Réception des jeunes citoyens nés en 2003

Madame la présidente,

A l'instar de l'année précédente, les autorités de Blonay et St-Légier-La Chiésaz s'unissent pour l'organisation de la réception à l'intention des jeunes filles et jeunes gens qui entrent dans le corps électoral.

La réunion des jeunes citoyens des deux villages aura lieu dans la commune st-légerine. Aussi, nous avons l'honneur de vous inviter à cette petite manifestation fixée au

**mercredi 25 août 2021, à 18h30,
à la Grande salle de St-Légier-La Chiésaz, salle « Le Grammont ».**

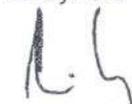
Lors de cet événement, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir adresser quelques mots aux invités.

Vous trouverez, en annexe, le bulletin d'inscription que vous voudrez bien nous renvoyer.

Nous espérons que vous nous ferez le plaisir d'être des nôtres et vous présentons, Madame la présidente, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic


A. Bovay



Le secrétaire


J. Steiner

Annexe : mentionnée

UNITE PASTORALE DU GRAND VEVEY

Rue des Chenevières 6
1800 Vevey

Tél. 021 944 14 14
paroisse.vevey.notre-dame@cath-vd.ch



Commune de Blonay
A l'att. de Madame la Présidente du
Conseil Laura Ferilli
Rue du Village 45
1807 Blonay

Vevey, le 19 août 2021

Madame la Présidente du Conseil,

Le 11 septembre à 18h en l'église Notre-Dame de Vevey, notre évêque, Monseigneur Charles MOREROD présidera l'installation de Monsieur l'abbé Jean GLASSON, nouveau-curé de Notre-Dame et curé-modérateur de notre Unité Pastorale.

Votre commune fait partie de l'Unité Pastorale du Grand-Vevey. Nous avons donc le plaisir de vous inviter à cette célébration qui réunira (dans le respect des mesures sanitaires) les membres de nos conseils pastoraux, l'Equipe Pastorale de l'Unité Pastorale et nombre de nos bénévoles. Cette cérémonie sera suivie d'un apéritif dans nos locaux.

L'Equipe Pastorale unique réunit prêtres et agents pastoraux, assure l'ensemble des célébrations (messes, mariages, enterrements...) ainsi que la préparation aux sacrements (baptêmes, communion, mariage) et le suivi des paroissiens en EMS, dans les établissements de soins ainsi que ceux qui ont besoin de notre solidarité.

Distanciation sociale oblige, la capacité de l'église Notre-Dame est réduite. Nous devons donc limiter le nombre de représentants de chaque commune au syndic (ou son représentant) et au président du conseil communal (ou son représentant).

Afin d'assurer au mieux la préparation de cet évènement, nous vous remercions de répondre à cette invitation et de nous donner les noms des personnes d'ici au 30 août en contactant le secrétariat de Notre-Dame par mail à l'adresse paroisse.vevey.notre-dame@cath-vd.ch ou par téléphone au 021 944 14 14.

Nous nous réjouissons de pouvoir échanger avec vous le 11 septembre et dans cette attente vous présentons, Madame la Présidente du Conseil, nos meilleures salutations.

Urs WAGENBACH

Président du Conseil de la Paroisse Notre-Dame

Gilbert ZEHNDER

Président du Conseil de la Paroisse St Jean

Paroisse Notre-Dame (Vevey-Est - La Tour-de-Peilz, - Communauté de Blonay et St-Légier)
Paroisse St-Jean (Vevey-Ouest, Corsier, Corseaux - Communauté du Mont-Pèlerin,
Chardonne Jongny - Communauté de Chexbres Puidoux, St-Saphorin, Rivaz)

LISTE FINALE

Assemblée de Commune du 26 septembre 2021
ELECTIONS COMMUNALES ET FEDERALES
Composition du bureau chargé des opérations de dépouillement
DU CONSEIL COMMUNAL, DE LA MUNICIPALITE
ET DES OBJETS FEDERAUX

Dimanche 26 septembre 2021 de 7h30-8h00 café - croissant et 8h00 – 18h00 pour toutes les
personnes convoquées
 Cojonnex - Picson

	Mme Cécile Vouilloz Mme Céline Morier	
BUREAU DE VOTE		
Responsable :	Mme Diane Ciurlia	
Scrutateurs :	Mme Adeline Cardinaux	
Huissières :	Mme Lucienne Vodoz	
	Mme Diane Ciurlia	
VOTE DES MALADES		
Huissière :	Mme Diane Ciurlia	
DEPOUILLEMENT CONSEIL COMMUNAL		
Responsable :	Mme Cécile Vouilloz (GDI)	
Secrétaire :	Mme Céline Morier	
	M. Jean-Jacques Vuadens	
	Mme Anne Morier	
groupe	Scrutateurs	Scrutateurs suppléants
1	M. Sylvain Guillaume-Gentil (GDI) M. Olivier Commend (PLR)	
2	M. Eric Vodoz (GDI) M. Bertrand Cherix (PLR)	
3	M. Yann Zimmermann (PLR) M. Patrick Favre (GDI)	
4	M. Alessandro Cattaneo (HC) M. Christoph Stoeri (PLR)	
5	Mme Elodie Moreira Carvalho (HC) Mme Caroline Blanchod (HC)	
6	M. Erwan Cuche (VO) M. Laurent Volper (HC)	

7	M. Daniel Gnerre (GDI) M. Yves François (VO)	
8	M. Albert-Edouard Fahrni (PLR) M. Christian Chabloz (PS)	
	M. Robin Shah (VO)	
DEPOUILLEMENT MUNICIPALITE		
Responsable : Secrétaire :	M. Claude Bovey (GDI) Mme Barbara Kool (GDI)	
Table No	Scrutateurs	Scrutateurs suppléants
9	Mme Marjolaine Truffer (PS) M. Lionel Roulet (HC)	
10	M. Christian Mury (GDI) M. Guillaume Kamm (HC)	
11	Mme Marika Bovey (HC) Mme Chassot Mae (HC)	
12	M. Daniele Gambazza (GDI) M. Bertrand Nanchen (PLR)	
DEPOUILLEMENT SCRUTIN FEDERAL		
Responsable :	M. Charles Blanchod (GDI)	
Table No	Scrutateurs	Scrutateurs suppléants
13	Mme Eleonora Tomaso (HC) M. Xavier Grandjean (PLR)	
14	M. Marc Schreiber (PLR) Mme Jeanne Quillet (VO)	

Commune de Blonay - Eclairage public: Potentiel d'optimisation et économies d'énergie

Présentation auprès du conseil communal de Blonay

Présentation par BETELEC SA:

- ✓ Mr. Guillaume THOUVENIN, responsable du département Greentech Expert
- ✓ Bureau d'ingénieurs-conseils mandaté pour étudier le potentiel d'amélioration de l'éclairage public communal et la possibilité de réaliser une extinction de celui-ci.

28.09.2021

www.betelec.ch

1

Analyse de l'éclairage public existant

Constat: éclairage public correct mais potentiel d'amélioration important

- Un parc d'éclairage renouvelé régulièrement:
 - Plus de luminaires à vapeur de mercure (interdits depuis 2015)
 - 32% des luminaires équipés de LED, plus ou moins performants
- Dans la moyenne des communes vaudoises en termes de consommation, mais avec **impact énergétique** quand même notable:
 - 776 points lumineux, pour environ 20 km de routes éclairées
 - Consommation électrique de 247'574 kWh/an, soit 12'380 kWh/km/an
 - Soit **1.46 x la valeur cible** pour une commune de moins de 10'000 habitants selon topstreetlight.ch (benchmark de communes suisses): 8'500 kWh/km/an
- **Impact lumineux** non négligeable (cf. aperçu de l'éclairement à 100% ci-après)
 - **Un travail important reste à faire sur la programmation horaire (abaissements et extinction)**

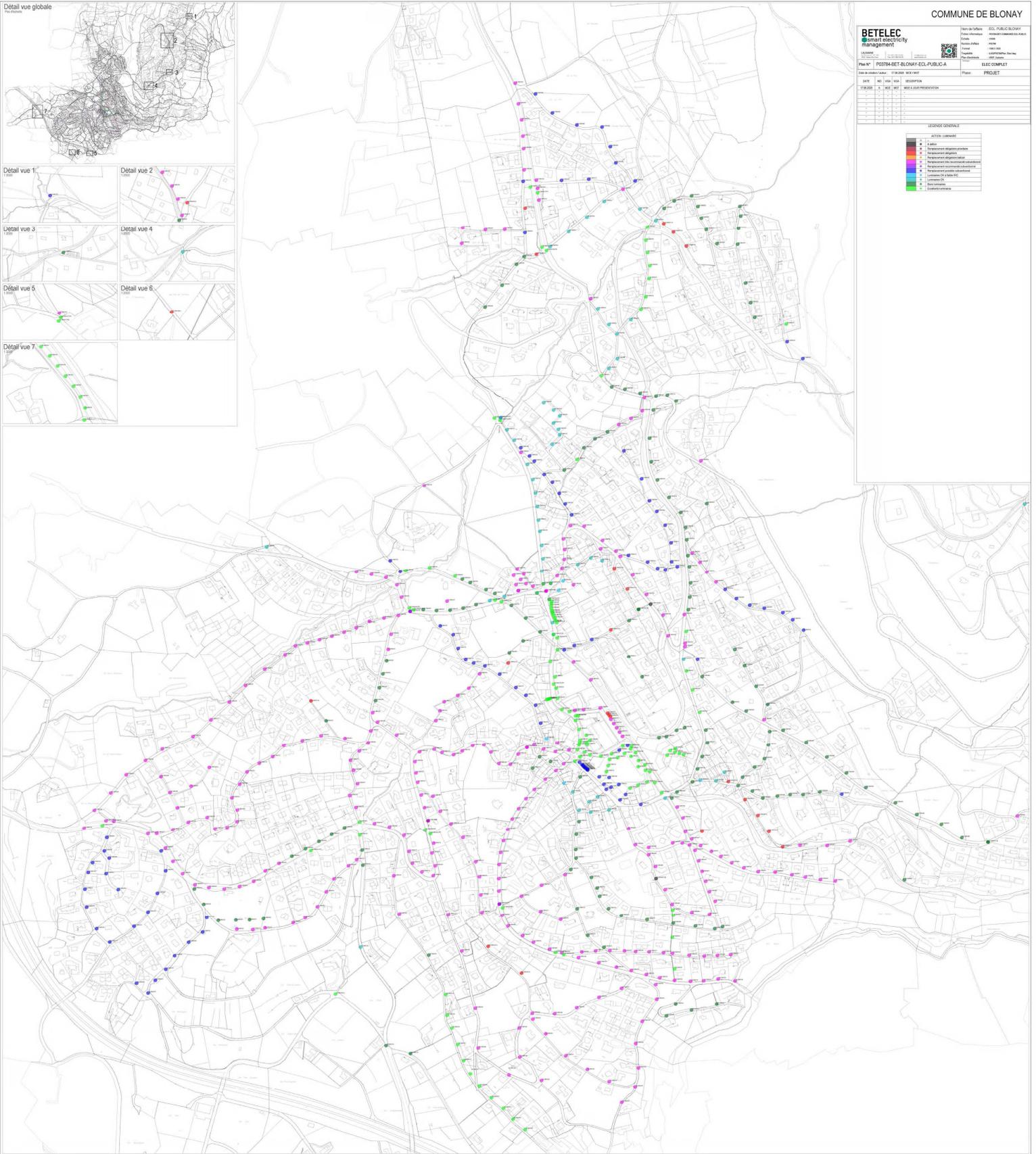
28.09.2021

www.betelec.ch

2

Recensement des luminaires existants à Blonay & actions recommandées

Légende du plan « ACTION LUMINAIRE » (recommandée)			Nombre	Type de source
	●	--		
	●	A définir	-	-
	●	Remplacement obligatoire prioritaire	-	-
	●	Remplacement obligatoire	23	Tubes fluos T8 ancien
	●	Remplacement obligatoire ballast	-	-
	●	Remplacement très recommandé subventionné	321	Sodium HP peu efficace
	●	Remplacement recommandé subventionné	21	Halogénures ancien / sodium
	●	Remplacement possible subventionné	-	-
	●	Luminaires OK à faible IRC	-	-
	●	Luminaires OK	160	Halogénures OK
	●	Bons luminaires	197	LED moins récent
	●	Excellents luminaires	54	LED très performant



Objectif: réduction de l'impact énergétique et lumineux de l'éclairage public

- **Passage au LED** pour réduire la consommation de base et permettre la variation de 100% à 0% en fonction d'un programme horaire
 - Les routes cantonales (et principales) doivent être éclairées selon la norme (EN-13201), abaissement possible de l'éclairage de 100% à 50% de 23h à 5h
 - L'éclairage des **zones résidentielles** est sous la responsabilité de la commune :
 - Éclairage à 100% de la norme nécessaire surtout à la transition jour/nuit
 - Éclairage à **25% suffisant dès 20h** car circulation réduite
 - **Extinction envisagée** (réglage des LED à 0%) **de 25h à 5h**
 - L'éclairage dynamique des **sentiers** piétons fait du sens :
 - Éclairage à 0% (extinction) sauf en cas de **détection de présence** au passage d'un piéton
 - Peu de passage = peu d'allumages, mais visibilité nécessaire en cas de passage
- **réduction de la pollution lumineuse et économies d'énergie**

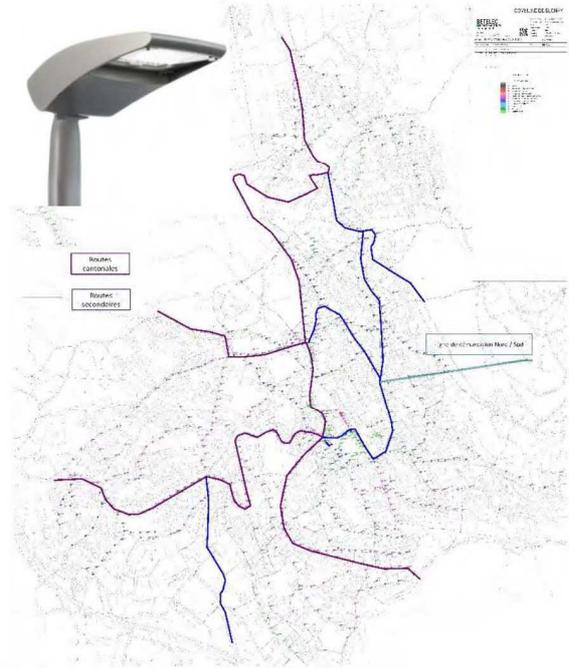
2^e objectif: réduction de l'impact financier de l'éclairage public

- **Passage sous compteur** de l'ensemble du parc d'éclairage public **nécessaire** pour pouvoir **bénéficier des économies d'énergie** selon programmation horaire (aujourd'hui essentiellement facturé au forfait selon la puissance des luminaires)
 - Le passage au LED permet des **économies en termes de maintenance** (plus de consommables, perte de flux lumineux partielle si une LED fait défaut)
 - Amélioration de la **qualité de l'éclairage** (rendu des couleurs meilleur que pour l'éclairage au sodium) et réduction des risques pour la sécurité routière
- **réduction des coûts annuels de l'éclairage public**

Estimation des coûts et économies possible sur plusieurs projets

- Projet 1 : Renouvellement des routes principales (cantonales et secondaires)

Récapitulatif par projet	Projet 1 - Passage LED sur Routes principales
Coût d'investissement [CHF]	341 639
Nombre luminaires remplacés / neufs	153
Age moyen des luminaires remplacés	14
Nombre mâts remplacés / neufs	12
Age moyen des luminaires / mâts remplacés	14
Economies annuelles	
Consommation électrique annuelle actuelle de la rue rénovée [kWh/an]	72 234
Consommation électrique annuelle future de la rue rénovée [kWh/an]	35 522
Economie attendue pour la rue rénovée [kWh/an]	-36 712
Variation consommation annuelle attendue [%]	-50,8%
Facture d'élec. annuelle actuelle de la rue [CHF/an]	15 866
Facture d'élec. annuelle future de la rue [CHF/an]	6 966
Economie attendue sur la facture de la rue [CHF/an]	-8 899
Economie attendue sur maintenance & cons. [CHF/an]	-1 468



Estimation des coûts et économies possible sur plusieurs projets

- Projet 2 : Renouvellement du centre-ville, zone gare (abaissement à 50%, 23h-5h)

Récapitulatif par projet	Projet 2 - Passage LED dans Centre Ville zone Gare
Coût d'investissement [CHF]	54 151
Nombre luminaires remplacés / neufs	42
Age moyen des luminaires remplacés	13
Nombre mâts remplacés / neufs	0
Age moyen des luminaires / mâts remplacés	13
Economies annuelles	
Consommation électrique annuelle actuelle de la rue rénovée [kWh/an]	16 502
Consommation électrique annuelle future de la rue rénovée [kWh/an]	4 014
Economie attendue pour la rue rénovée [kWh/an]	-12 488
Variation consommation annuelle attendue [%]	-75,7%
Facture d'élec. annuelle actuelle de la rue [CHF/an]	3 625
Facture d'élec. annuelle future de la rue [CHF/an]	914
Economie attendue sur la facture de la rue [CHF/an]	-2 711
Economie attendue sur maintenance & cons. [CHF/an]	-403



Estimation des coûts et économies possible sur plusieurs projets

– Projet 3 : Renouvellement des zones résidentielles - Nord

Récapitulatif par projet	Projet 3 - Passage LED en zone Résidentiel Nord
Coût d'investissement [CHF]	319 922
Nombre luminaires remplacés / neufs	204
Age moyen des luminaires remplacés	16
Nombre mâts remplacés / neufs	41
Age moyen des luminaires / mâts remplacés	16
Economies annuelles	
Consommation électrique annuelle actuelle de la rue rénovée [kWh/an]	76 850
Consommation électrique annuelle future de la rue rénovée [kWh/an]	7 300
Economie attendue pour la rue rénovée [kWh/an]	-69 550
Variation consommation annuelle attendue [%]	-90,5%
Facture d'élec. annuelle actuelle de la rue [CHF/an]	16 880
Facture d'élec. annuelle future de la rue [CHF/an]	1 662
Economie attendue sur la facture de la rue [CHF/an]	-15 218
Economie attendue sur maintenance & cons. [CHF/an]	-1 958



Estimation des coûts et économies possible sur plusieurs projets

– Projet 4 : Renouvellement des zones résidentielles - Sud

Récapitulatif par projet	Projet 4 - Passage LED en zone Résidentiel Sud
Coût d'investissement [CHF]	241 536
Nombre luminaires remplacés / neufs	128
Age moyen des luminaires remplacés	16
Nombre mâts remplacés / neufs	40
Age moyen des luminaires / mâts remplacés	16
Economies annuelles	
Consommation électrique annuelle actuelle de la rue rénovée [kWh/an]	43 954
Consommation électrique annuelle future de la rue rénovée [kWh/an]	3 765
Economie attendue pour la rue rénovée [kWh/an]	-40 190
Variation consommation annuelle attendue [%]	-91,4%
Facture d'élec. annuelle actuelle de la rue [CHF/an]	9 654
Facture d'élec. annuelle future de la rue [CHF/an]	857
Economie attendue sur la facture de la rue [CHF/an]	-8 797
Economie attendue sur maintenance & cons. [CHF/an]	-1 228



Estimation des coûts et économies possible sur plusieurs projets

- Projet 5 : Reprogrammation LED existants (et changement drivers pour extinction)

Récapitulatif par projet	Projet 5 - Reprogrammation des luminaires LED existants
Coût d'investissement [CHF]	130 518
Nombre luminaires remplacés / neufs	251
Age moyen des luminaires remplacés	7
Nombre mâts remplacés / neufs	0
Age moyen des luminaires / mâts remplacés	7
Economies annuelles	
Consommation électrique annuelle actuelle de la rue rénovée [kWh/an]	38 033
Consommation électrique annuelle future de la rue rénovée [kWh/an]	17 711
Economie attendue pour la rue rénovée [kWh/an]	-20 323
Variation consommation annuelle attendue [%]	-53,4%
Facture d'élec. annuelle actuelle de la rue [CHF/an]	8 354
Facture d'élec. annuelle future de la rue [CHF/an]	4 032
Economie attendue sur la facture de la rue [CHF/an]	-4 321
Economie attendue sur maintenance & cons. [CHF/an]	0

Estimation des coûts et économies possible sur plusieurs projets

- Projet 6 : Passage en LED de toute la commune (= projets 1 à 4, avec synergies)

Récapitulatif par projet	Projet 6 - Passage LED sur toute la commune
Coût d'investissement [CHF]	855 752
Nombre luminaires remplacés / neufs	527
Age moyen des luminaires remplacés	14
Nombre mâts remplacés / neufs	93
Age moyen des luminaires / mâts remplacés	14
Economies annuelles	
Consommation électrique annuelle actuelle de la rue rénovée [kWh/an]	209 540
Consommation électrique annuelle future de la rue rénovée [kWh/an]	50 600
Economie attendue pour la rue rénovée [kWh/an]	-158 940
Variation consommation annuelle attendue [%]	-75,9%
Facture d'élec. annuelle actuelle de la rue [CHF/an]	53 433
Facture d'élec. annuelle future de la rue [CHF/an]	11 521
Economie attendue sur la facture de la rue [CHF/an]	-41 912
Economie attendue sur maintenance & cons. [CHF/an]	-5 057

Estimation des coûts et économies possible sur plusieurs projets

- Projet 7 : Passage LED + reprogrammation existant (= projets 1 à 5, avec synergies)

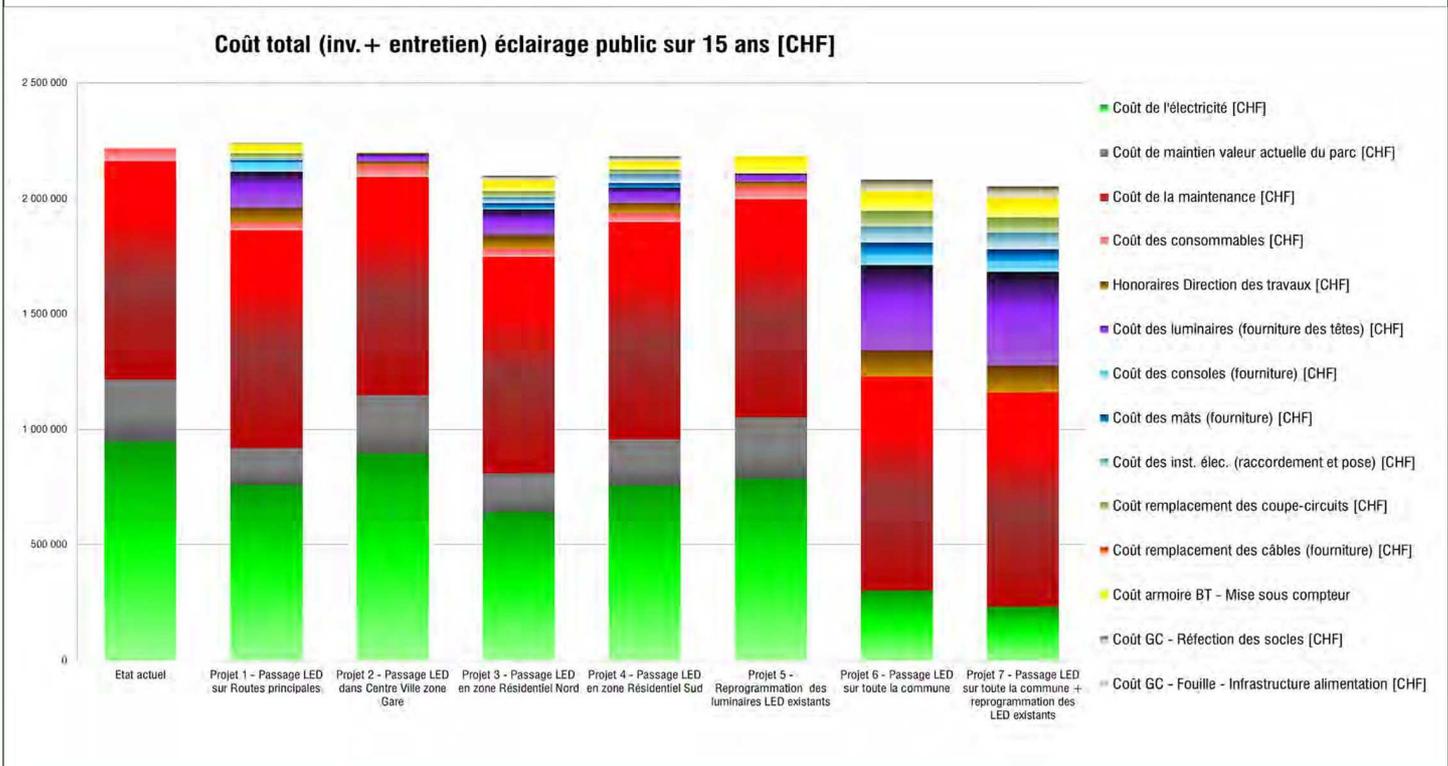
Récapitulatif par projet	Projet 6 - Passage LED sur toute la commune
Coût d'investissement [CHF]	855 752
Nombre luminaires remplacés / neufs	527
Age moyen des luminaires remplacés	14
Nombre mâts remplacés / neufs	93
Age moyen des luminaires / mâts remplacés	14
Economies annuelles	
Consommation électrique annuelle actuelle de la rue rénovée [kWh/an]	209 540
Consommation électrique annuelle future de la rue rénovée [kWh/an]	50 600
Economie attendue pour la rue rénovée [kWh/an]	-158 940
Variation consommation annuelle attendue [%]	-75,9%
Facture d'élec. annuelle actuelle de la rue [CHF/an]	53 433
Facture d'élec. annuelle future de la rue [CHF/an]	11 521
Economie attendue sur la facture de la rue [CHF/an]	-41 912
Economie attendue sur maintenance & cons. [CHF/an]	-5 057

Estimation des coûts et économies possible sur plusieurs projets

- Détail des coûts et rentabilité de tous les projets étudiés

Récapitulatif	Etat actuel	Projet 1 - Passage LED sur Routes principales	Projet 2 - Passage LED dans Centre Ville zone Gare	Projet 3 - Passage LED en zone Résidentiel Nord	Projet 4 - Passage LED en zone Résidentiel Sud	Projet 5 - Reprogrammation des luminaires LED existants	Projet 6 - Passage LED sur toute la commune	Projet 7 - Passage LED sur toute la commune + reprogrammation des LED existants
Consommation électrique annuelle moyenne [kWh/an]	247 574	210 862	235 085	178 023	207 384	227 251	88 633	68 311
Economies énergétiques réalisées sur 15 ans [kWh]	0	-550 677	-187 325	-1 043 254	-602 847	-304 841	-2 384 102	-2 688 943
Coût d'investissement [CHF]	0	341 640	54 230	319 920	241 550	130 520	855 840	895 630
Détail des coûts d'investissement								
Coût des luminaires (fourniture des têtes) [CHF]	0	154 750	35 130	113 850	65 330	36 400	369 060	405 460
Coût des consoles (fourniture) [CHF]	0	39 420	0	6 060	0	0	45 480	45 480
Coût des mâts (fourniture) [CHF]	0	11 090	40	20 340	19 580	0	51 050	51 050
Coût des inst. élec. (raccordement et pose) [CHF]	0	7 770	60	25 650	39 940	0	73 420	73 420
Coût remplacement des coupe-circuits [CHF]	0	21 630	3 720	27 220	17 910	0	70 480	70 480
Coût remplacement des câbles (fourniture) [CHF]				Non chiffré dans l'étude				
Coût armoire BT - Mise sous compteur	0	38 160	400	44 950		76 030	83 310	83 310
Coût GC - Réfection des socles [CHF]	0	6 200	40	22 200		21 510	49 950	49 950
Coût GC - Fouille - Infrastructure alimentation [CHF]				Non chiffré dans l'étude				
Honoraires Direction des travaux [CHF]	0	62 620	14 840	59 650	40 990	18 090	113 090	116 480
Détail des frais annuels d'entretien sur 15 ans								
Coût des consommables [CHF]	55 500	39 600	50 700	34 650	42 150	55 500	0	0
Coût de la maintenance [CHF]	947 010	940 890	945 770	938 500	941 940	947 010	926 660	926 660
Coût de maintien valeur actuelle du parc [CHF]	269 720	160 940	252 850	168 560	203 410	269 720	0	0
Coût de l'électricité [CHF]	946 960	759 080	897 100	640 200	755 360	783 620	302 710	233 300
Coût total (inv. + entretien) éclairage public sur 15 ans [CHF]	2 219 190	2 242 150	2 200 650	2 101 830	2 184 410	2 186 370	2 085 210	2 055 590
Bénéfices sur 15 ans								
Bénéfices nets sur 15 ans [CHF]	0	-22 960	18 540	117 360	34 780	32 820	133 980	163 600
ROI sur 15 ans [%]	-	-7%	34%	37%	14%	25%	16%	18%
Temps de retour sur investissement [ans]	-	16,1	11,2	11	13,2	12	13	12,7

Coûts totaux sur 15 ans du parc d'éclairage public pour les projets envisagés



28.09.2021

www.betelec.ch

16

Conclusions

Recommandations pour le renouvellement futur de l'éclairage public

- Le **passage sous compteur** de tout le parc d'éclairage public est **nécessaire** pour pouvoir bénéficier des économies d'énergie selon programmation horaire
- Le **passage aux LED** des luminaires en dehors des routes principales (projets 2 à 4) avec **extinction** des luminaires des **zones résidentielles de 23h à 5h**, est à **réaliser en priorité** (rentable en moins de 12 ans)
- Les économies d'énergie pour le projet 5 (**reprogrammation** des luminaires LED existants, soit 1/3 du parc) sont plus faibles car elles concernent des luminaires déjà performants, cependant il y aurait du sens à le **réaliser en même temps** que les projets 2 à 4 afin de mettre en œuvre l'**extinction à l'échelle communale**
- Le projet 1 (**routes principales**) pourrait être réalisé **dans un second temps** : moins rentable, avec des coûts de remplacement élevés (luminaires plus puissants) et des économies d'énergies moindres, car il n'envisage pas de réaliser d'extinction

28.09.2021

www.betelec.ch

17

Recommandations pour le renouvellement futur de l'éclairage public

- La rénovation de tout le parc de luminaires (projet 7) présente dans sa globalité une **bonne rentabilité** avec un **temps de retour de 12.7 ans**
- Le **potentiel d'économies d'énergie (-72%)** est **important**, et représente également des économies financières intéressantes
- Les travaux envisagés permettraient de plus de **réduire la pollution lumineuse**, en particulier grâce à l'extinction au milieu de la nuit (23h à 5h)
- L'étude réalisée est valable pour les prochaines années et **pourra être étendue** par la suite **à l'ensemble de la commune de Blonay-Saint-Légier** afin de définir une action globale